

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Syndicat mixte du bassin versant **Tarn-amont**



FÉVRIER 2026

Avec la participation financière de l'État, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, les départements de l'Aveyron, de la Lozère, du Gard et les communautés de communes membres du Syndicat :

Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

✉ Sainte-Enimie - 48210 Gorges-du-Tarn-Causse / Antenne Millau

☎ 04 66 48 47 95

@ contact@tarn-amont.fr

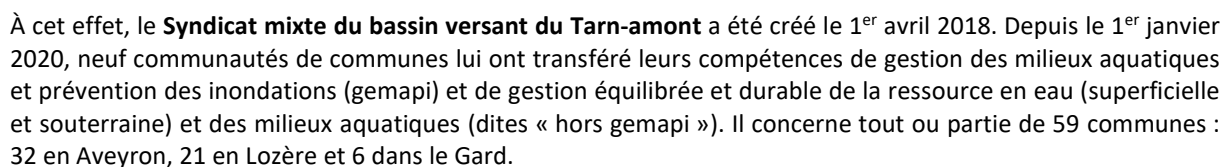
🌐 www.tarn-amont.fr

📘 www.facebook.com/SyndicatTarnamont

SOMMAIRE

1. Territoire et structure.....	3
Compétences :	4
Gouvernance.....	4
2. Synthèse graphique	5
Structure, compétences, enjeux, outils	5
3. Personnel du syndicat	5
Organigramme	5
4. Aspects financiers.....	6
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
Fonctionnement général.....	6
Les actions en fonctionnement.....	8
Bilan de la section de fonctionnement :	9
SECTION D'INVESTISSEMENT	9
GEMAPI / GEMAPI Complémentaire	9
Fonctionnement général.....	9
Fonctionnement général.....	10
Actions en fonctionnement.....	11
Investissement	12
Bilan par actions.....	12
Bilan des cotisations des membres :	13
5. Missions	14
Animation territoriale	15
Animation agricole	34
Gestion des cours d'eau et des zones humides	36
Prévention des inondations	52
Remerciements	67

Le bassin versant du Tarn-amont s'étend sur 2 600 km², des sources du Tarn jusqu'à sa confluence avec la Muse. Son caractère rural et touristique fait de ses cours d'eau des milieux riches, préservés mais vulnérables. L'enjeu principal sur le bassin est de concilier les usages de l'eau avec la préservation des milieux aquatiques qui font l'attractivité du territoire. Il est également essentiel de combiner préservation des milieux aquatiques et prévention des inondations sur ce territoire soumis à des épisodes méditerranéens.



Dans une logique d'**intérêt général** à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont, il a pour objet la **gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques** (on parle également de la gestion du « grand cycle de l'eau »).

COMPÉTENCES :

Le Syndicat Tarn-amont exerce ses compétences dans le cadre de plusieurs d'outils de gestion intégrée (schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), contrat de rivière, programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG), programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)...), ce qui se traduit par des missions de :

- Planification et gestion intégrée de l'eau ;
- Animation, coordination, concertation, communication, sensibilisation ;
- Maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, appui technique.

Ainsi, il se voit confier par ses membres les compétences définies ci-dessous :

Compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), telle que définie au I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau ;
- Défense contre les inondations ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques :

Compétences obligatoires :

- Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers) ;
- Accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable) : acquisition de connaissances sur les besoins hydrologiques locaux, proposition de plans de gestion locaux visant le bon fonctionnement des milieux aquatiques, incitation aux actions concourant aux économies d'eau... ;

Compétence optionnelle :

- Valoriser les richesses naturelles, le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau.

GOUVERNANCE

Son siège est basé à Sainte-Énimie, siège de la mairie de la commune de Gorges-du-Tarn-Causse ; une antenne est basée à Millau à la Maison des Entreprises.

Bureau syndical et comité syndical :

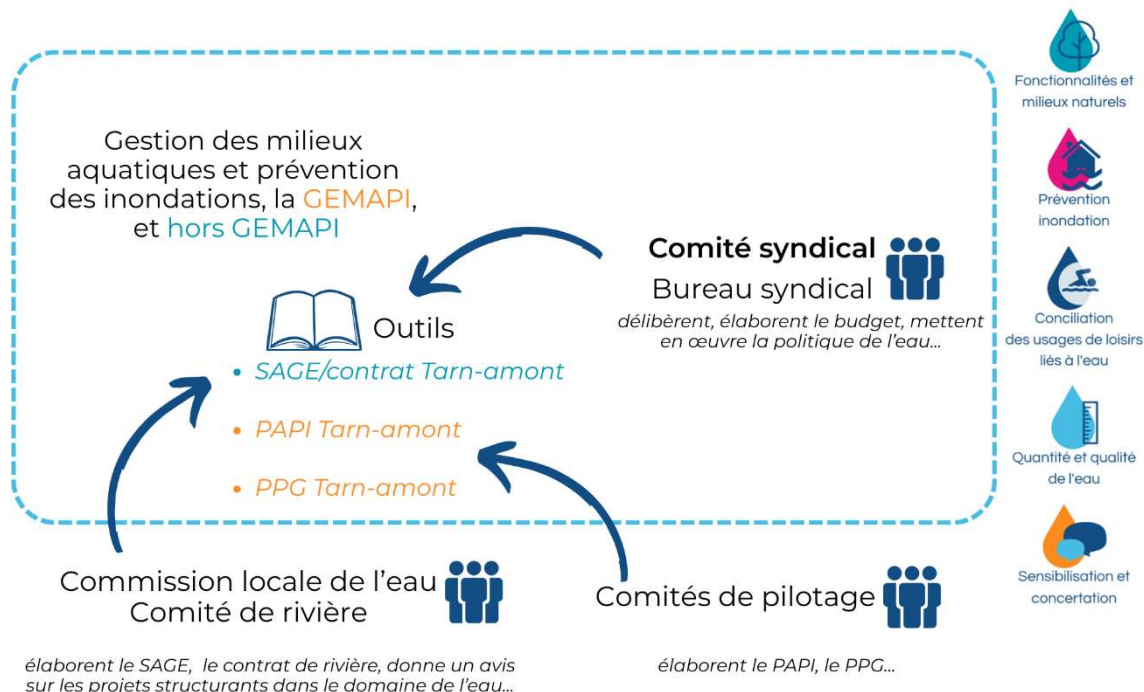
Les statuts du SMBVTAM stipulent qu'il est administré par un comité syndical de 23 délégués et d'un bureau réunissant le président, les trois vice-présidents et six délégués issus du comité syndical.

Unités géographiques (UG)

Afin d'assurer la meilleure représentation des territoires, les statuts du SMBVTAM prévoient que le comité syndical s'appuie sur six unités géographiques (UG) correspondant aux sous-bassins suivants : « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente », « Gorges du Tarn, Jonte », « Vallée du Tarn », « Dourbie-Trévezet », « Cernon-Soulzon » et « Muse, Lumensonnesque ».

2. SYNTHÈSE GRAPHIQUE

STRUCTURE, COMPÉTENCES, ENJEUX, OUTILS



3. PERSONNEL DU SYNDICAT

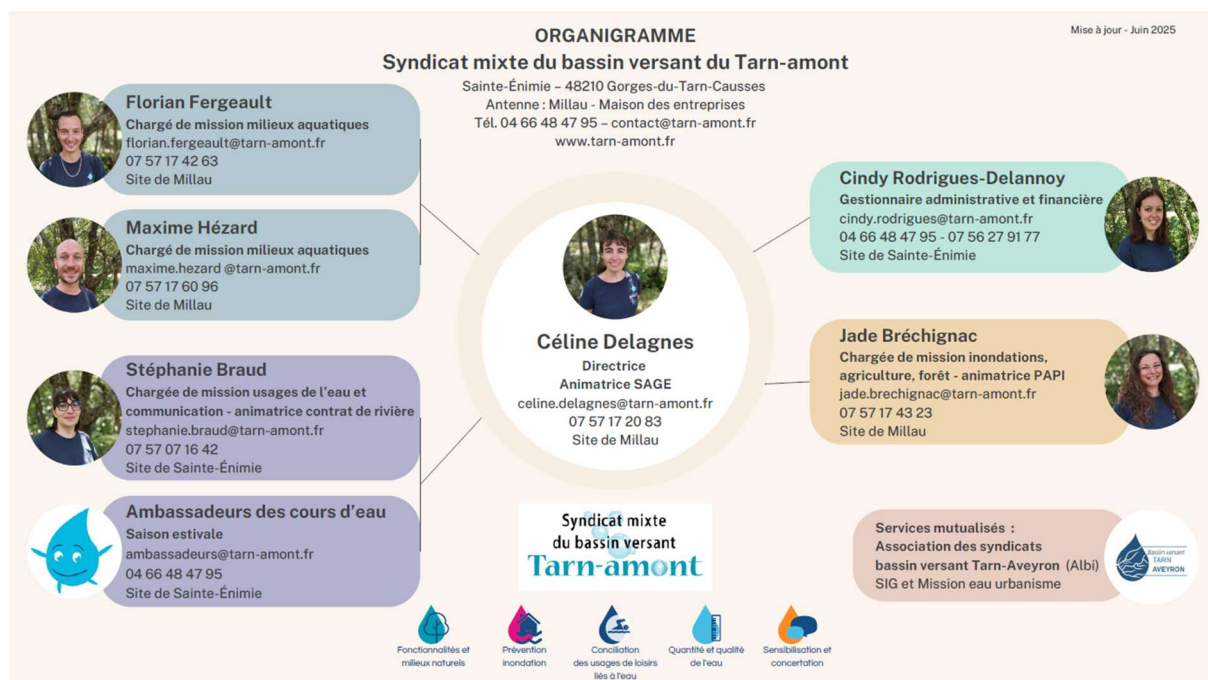
L'équipe du syndicat se compose de 6 agents permanents qui sont répartis depuis décembre 2020 sur deux lieux géographiques identifiables, à savoir entre le siège social à Sainte-Énimie (mairie) et l'antenne à Millau (maison des entreprises).

Les évolutions récentes sont les suivantes :

- le recrutement d'une chargée de projet sensibilisation aux enjeux eau à destination du public scolaire, pour une durée de 4 mois, à compter du 1^{er} septembre 2025, pour un accroissement temporaire d'activité.

ORGANIGRAMME

Présidence
M. Serge VEDRINES



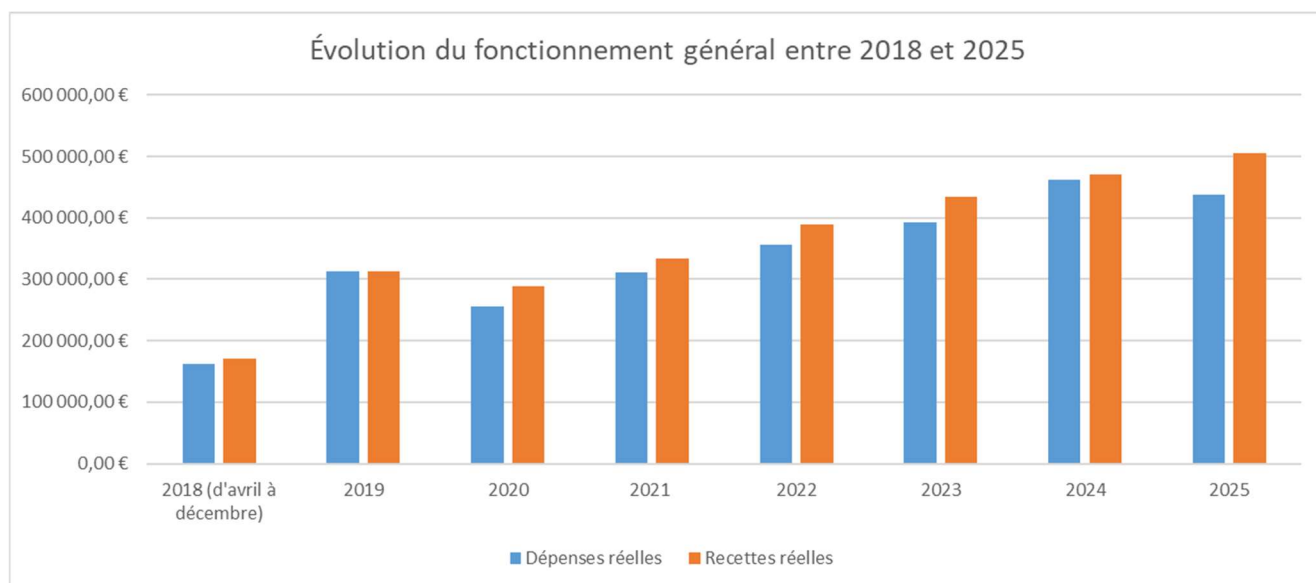
4. ASPECTS FINANCIERS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans cette section, on distingue le **fonctionnement général** du syndicat et les **actions inscrites en fonctionnement**.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Pour le fonctionnement général, il s'agit des frais concernant le personnel (salaires et charges) assurant les missions courantes du Syndicat : la direction/l'animation du SAGE, l'animation du contrat de rivière, l'animation du PAPI et de l'agriculture, et le suivi des milieux aquatiques, la gestion administrative et financière, les charges de structure (loyers, assurances, consommables, affranchissement, carburants, téléphonie...), cotisations sociales et autres frais (les indemnités du Président - NB : en dessous du maximum autorisé par la loi, ...).



La baisse des dépenses de fonctionnement général en 2020, s'explique en particulier par l'absence d'un agent sur la filière technique pour les missions de suivi des cours d'eau, et l'absence de quelques mois sur les postes d'animateur PAPI et de direction.

L'augmentation des dépenses réelles entre 2020, 2022 et 2023 s'explique en raison de l'installation opérationnelle de l'antenne de Millau (loyers, téléphonie), du recrutement du chargé de mission « milieux aquatiques », le passage à temps plein pour deux agents et des augmentations de salaires en fonction du grade.

L'augmentation des dépenses réelles entre 2023 et 2024 est liée aux recrutements d'une chargée de sensibilisation eau, d'une technicienne de réduction de la vulnérabilité aux inondations, des augmentations de salaires en fonction du grade, des augmentations des frais de fonctionnement liées à l'inflation.

Entre 2024 et 2025, les dépenses réelles et les recettes réelles se stabilisent.

Financement du fonctionnement général :

	2018 (avril à dec.)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AEAG	74 690,33 €	156 772,69 €	124 500,55 €	157 037,54 €	167 113,21 €	199 712,58 €	198 949,60 €	270 882,18 €
CRO	5 443,00 €	9 957,33 €	12 785,70 €	8 522,63 €	2 662,38 €	0,00 €	0,00 €	- €
État	- €	15 208,04 €	8 514,18 €	18 402,20 €	7 132,32 €	29 218,00 €	45 761,70 €	49 253,84 €
Départements	- €	- €	- €	1 689,55 €	4 270,80 €	1 813,00 €	2 381,00 €	71,65 €
CC (auto financement)	74 329,08 €	123 896,80 €	142 602,85 €	146 564,99 €	202 907,82 €	192 258,77 €	220 276,91 €	179 803,12 €
Autres structures	16 047,13 €	6 238,91 €	1,05 €	0,00 €	4 862,71 €	782,19 €	3 475,32 €	5 270,79 €

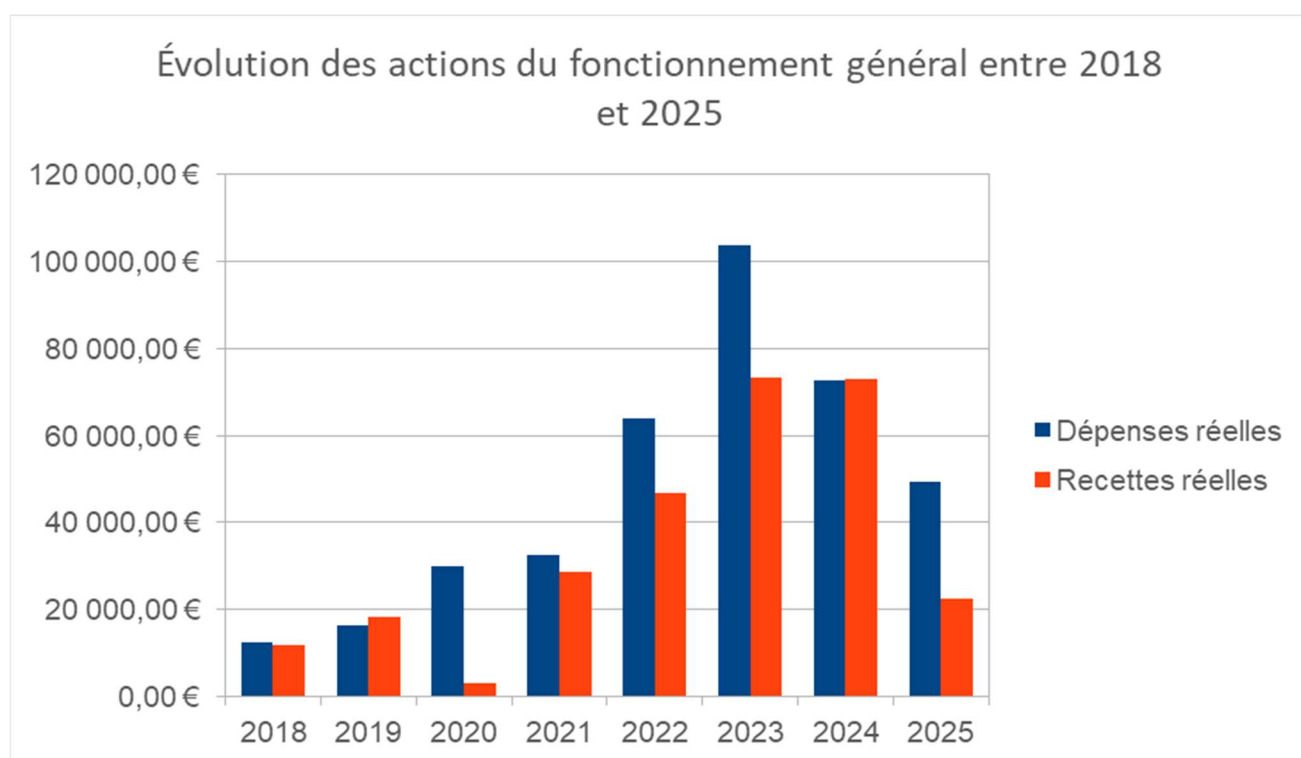
Rappel : les cotisations des membres sont mutualisées à 100% selon la clé de répartition.

LES ACTIONS EN FONCTIONNEMENT

Pour les actions inscrites en fonctionnement, à ce jour, il s'agit essentiellement des rémunérations extérieures pour les interventions scolaires, des frais liés à la communication, des études générales, les frais annexés liés aux travaux de St-Hilarin.

ACTIONS								
Libellé	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	(d'avril à décembre)							
Dépenses réelles	12 629,51 €	16 524,28 €	29 848,00 €	32 612,00 €	63 822,88 €	103 825,51 €	72 770,41 €	49 490,62 €
Recettes réelles	11 782,14 €	18 470,61 €	3 273,05 €	28 745,92 €	46 697,15 €	73 203,74 €	72 904,80 €	22 391,66 €

Les recettes issues des cotisations des communautés des communes liées aux interventions scolaires, études et à la communication ne sont pas incluses dans ces montants, et inscrites dans le fonctionnement général.



Les dépenses réelles pour les actions en fonctionnement liées aux interventions scolaires, communication sont des actions de type 1 (mutualisation à 100% selon la clé de répartition).

Les dépenses réelles pour les actions territorialisées sont des actions de type 2 (Programme Muse-2022) ou type 3 (étude Ladoux-2022, St-Georges-2023/2024, St-Hilarin-2024).

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

SECTION FONCTIONNEMENT								
Libellé	2018 (d'avril à décembre)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles	175 021,78 €	329 522,35 €	286 287,57 €	343 166,11 €	420 874,16 €	495 693,12 €	535 118,06 €	486 383,99 €
Recettes réelles	182 291,68 €	330 544,38 €	291 677,38 €	362 576,47 €	435 646,39 €	496 988,32 €	543 749,33 €	527 673,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour rappel, concernant les dépenses inscrites en investissements, une évolution des affectations budgétaires a été réalisée en 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT								
Libellé	2018 (d'avril à décembre)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles	122 105,68 €	451 507,55 €	484 841,18 €	277 119,09 €	176 077,62 €	2 894 422,60 €	1 119 443,44 €	1 633 985,52 €
Recettes réelles	291 662,20 €	432 884,08 €	284 988,03 €	322 891,36 €	217 398,74 €	3 455 884,22 €	921 350,99 €	1 166 149,92 €

GEMAPI / GEMAPI COMPLÉMENTAIRE

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Une analyse des contributions des membres sur le fonctionnement général a été réalisé à partir d'un suivi interne, depuis la mise en place de titres séparés en 2019. L'émission de titres séparés permet pour les communautés de communes levant la taxe GEMAPI d'avoir une lisibilité sur l'affectation au produit de la taxe ou non.

La base de la répartition s'appuie sur les pourcentages affectés par missions à la GEMAPI ou à la GEMAPI complémentaire, à savoir pour les périodes 2019- 2020, puis 2021-2023-2024-2025 suite à la réévaluation des missions :

	2019-2020		2021-2023-2024-2025	
	Gemapi	Hors Gemapi	Gemapi	Hors Gemapi
Mission Animation territoriale SAGE	30,00 %	70,00 %	50,00 %	50,00 %
Mission Animation territoriale Contrat de rivière	20,00 %	80,00 %		
Missions de suivi des cours d'eau	100,00 %	0,00 %	100,00 %	0,00 %
Mission inondation (Papi)	20,00 %	80,00 %	70,00 %	30,00 %
Autres frais	0,00 %	100,00 %	0,00 %	100,00 %

Soit les cotisations des membres depuis 2019 :

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

	GEMAPI							GEMAPI COMPLÉMENTAIRE							TOTAL						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CC ALCT	2 326,05 €	2 298,04 €	2 707,17 €	4 165,84 €	3 985,16 €	4 316,77 €	3 719,04 €	1 705,42 €	1 962,63 €	1 671,89	1 896,64	1 993,28	2 181,01 €	1 541,40 €	4 031,47 €	4 260,67 €	4 379,06 €	6 062,48 €	5 978,44 €	6 497,78 €	5 260,44 €
CC CACTS	4 034,47 €	3 979,28 €	4 687,70 €	7 213,51 €	7 119,24 €	7 873,48 €	7 092,36 €	2 957,58 €	3 398,47 €	2 895,03 €	3 284,19 €	3 560,88 €	3 978,01 €	2 939,51 €	6 992,05 €	7 377,75 €	7 582,73 €	10 497,70 €	10 680,12 €	11 851,49 €	10 031,87 €
CC GCC	18 447,64 €	18 304,87 €	21 563,66 €	33 182,50 €	33 529,33 €	36 050,68 €	31 225,04 €	13 523,58 €	15 633,12 €	13 317,28 €	15 107,45 €	16 770,58 €	18 214,28 €	12 941,55 €	31 971,22 €	33 937,99 €	34 880,94 €	48 289,95 €	50 299,91 €	54 264,96 €	44 166,59 €
CC LV	6 366,84 €	6 344,66 €	7 474,19 €	11 501,40 €	12 387,75 €	13 359,26 €	11 651,33 €	4 667,40 €	5 418,61 €	4 615,91 €	5 236,40 €	6 196,06 €	6 749,65 €	4 829,02 €	11 034,24 €	11 763,27 €	12 090,10 €	16 737,80 €	18 583,81 €	20 108,91 €	16 480,35 €
CC LP	1 231,06 €	1 229,27 €	1 448,10 €	2 228,37 €	2 147,93 €	2 325,52 €	2 002,68 €	902,45 €	1 049,83 €	894,32 €	1 014,54 €	1 074,34 €	1 174,95 €	830,03 €	2 133,51 €	2 279,10 €	2 342,42 €	3 242,91 €	3 222,27 €	3 500,47 €	2 832,71 €
CC MGC	34 284,61 €	35 106,67 €	41 356,69 €	63 640,33 €	59 642,21 €	64 887,85 €	56 252,50 €	25 133,32 €	29 982,60 €	25 541,06 €	28 974,38 €	29 831,63 €	32 784,01 €	23 314,45 €	59 417,93 €	65 089,27 €	66 897,75 €	92 614,71 €	89 473,84 €	97 671,86 €	79 566,95 €
CC SARSV	3 832,42 €	3 879,44 €	4 570,11 €	7 032,56 €	6 119,57 €	6 568,78 €	5 670,83 €	2 809,47 €	3 313,22 €	2 822,41 €	3 201,80 €	3 060,87 €	3 318,82 €	2 350,33 €	6 641,89 €	7 192,66 €	7 392,52 €	10 234,36 €	9 180,44 €	9 887,60 €	8 021,16 €
CC CML	-	2 166,74 €	2 552,46 €	3 927,77 €	3 890,60 €	4 186,46 €	3 611,02 €	- €	1 850,47 €	1 576,35 €	1 788,25 €	1 945,98 €	2 115,17 €	1 496,62 €	-	4 017,21 €	4 128,81 €	5 716,02 €	5 836,58 €	6 301,63 €	5 107,64 €
CC MRT	-	3 605,59 €	4 247,49 €	6 536,11 €	6 268,17 €	6 771,15 €	5 893 €	- €	3 079,33 €	2 623,17 €	2 975,78 €	3 135,20 €	3 421,06 €	2 442,41 €	-	6 684,92 €	6 870,66 €	9 511,89 €	9 403,37 €	10 192,21 €	8 335,41 €
TOTAL	70 523,09 €	76 914,56 €	90 607,57 €	139 428,39 €	135 089,96 €	146 339,95 €	127 117,80 €	51 699,22 €	65 688,28 €	55 957,42 €	63 479,43 €	67 568,82 €	73 936,96 €	52 685,32 €	122 222,31 €	142 602,84 €	146 564,99 €	202 907,82 €	202 658,78 €	220 276,91 €	179 803,12 €

Soit :

	GEMAPI	Pourcentage	GEMAPI Complémentaire	Pourcentage	TOTAL
2019	70 523,09 €	58,00 %	51 699,22 €	42,00 %	122 222,31 €
2020	76 914,56 €	54,00 %	65 688,28 €	46,00 %	142 602,84 €
2021	90 607,57 €	61,82 %	55 957,42 €	38,18 %	146 564,99 €
2022	139 428,39 €	68,72%	63 479,43 €	31,28%	202 907,82 €
2023	135 089,96 €	66,66%	67 568,82 €	33,34%	202 658,78 €
2024	146 339,95 €	66,43%	73 936,96 €	33,57%	220 276,91 €
2025	127 117,80 €	70,70 %	52 685,32 €	29,30 %	179 803,12 €

ACTIONS EN FONCTIONNEMENT

Les actions concernant les interventions scolaires et la communication sont inscrites en fonctionnement général en compétence GEMAPI complémentaire, et comprises dans le bilan précédent.

Des actions spécifiques en type 3 (étude basse Dourbie, frais annexes St-Georges) ont été engagés en 2023 et poursuivis en 2024 dans la section de fonctionnement :

	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE
	2023		2024		2025	
CC ALCT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	- €
CC CACTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	- €
CC GCC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	- €
CC LV	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	- €
CC LP	0,00 €	0,00 €	562,50 €	0,00 €	- €	- €
CC MGC	32 039,22 €	0,00 €	3 384,00 €	0,00 €	658,71 €	- €
CC SARSV	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	- €
CC CML	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	- €
CC MRT	0,00 €	0,00 €	562,50 €	0,00 €	- €	- €
TOTAL	32 039,22 €	0,00 €	4 509,00 €	0,00 €	658,71 €	- €

INVESTISSEMENT

En l'absence de maquette budgétaire fixé par les textes, un suivi analytique a été mis en place pour l'investissement à partir de 2021.

	2021		2022		2023			2024		2025	
	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	ÉCRITURES DE RÉGULARISATION	GEMAPI	GEMAPI COMPLEMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLEMENTAIRE
Dépenses	260 388,70 €	16 730,39 €	99 700,62 €	76 377,00 €	1 241 946,20 €	257 444,18 €	1 395 032,22 €	1 048 830,06 €	70 613,38 €	1 632 383,32 €	1 603,20 €
Recettes	302 931,27 €	14 897,09 €	149 847,38 €	67 551,36 €	1 880 926,39 €	228 217,70 €	1 346 740,13 €	888 240,07 €	33 110,92 €	1 098 436,65 €	67 713,27 €

BILAN PAR ACTIONS

Type	GEMAPI ou hors GEMAPI	Outils	UG	Intitulés opérations d'investissement	Etat fin 2025	Dépenses réalisées								BILAN DEPENSES	Recettes réalisées								BILAN RECETTES		
						2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL au 31/12/2025 (sans RAR)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL au 31/12/2025 (sans RAR)		
3	GEMAPI	PPG	Vallée du Tarn	Restauration méandre de St-Hilarin - Etudes	Terminé	54 815,68 €	297,00 €	- €	0,00	0,00	0,00	21 540,88 €		76 653,56 €	50 830,05 €	- €	- €	4 084,63 €	- €		21 738,88 €		76 653,56 €		
3	GEMAPI	PPG	Vallée du Tarn	Travaux ZEC St-Hilarin	En cours (Année 2 travaux)							145 394,98 €	1 054 726,46 €	1 200 121,44 €							524 400,00 €	198 283,44 €	722 683,44 €		
3	GEMAPI	PPG	Cernon-Soulzon	Travaux ZEC Saint-Georges-de-Luzençon (GEMAPI)	Terminé (attente TVA)				28 621,91	5 166,61	1 210 064,26	265 134,10 €	- €	1 508 986,88 €							1 026 168,99 €	194 670,94 €	247 219,74 €	1 468 059,67 €	
3	Hors GEMAPI	PPG	Cernon-Soulzon	Travaux ZEC Saint-Georges-de-Luzençon (HORS GEMAPI-passerelle)	Terminé						255 525,20	67 461,01 €	- €	322 986,21 €							223 994,40 €	38 102,00 €	60 889,81 €	322 986,21 €	
1	GEMAPI	PPG	Tarn-amont	PPG1 Tarn-amont Travaux ripisylve	Tranche 3 en cours de finalisation						83 821,20 €	102 653,10 €	78 345,60 €	264 819,90 €							88 968,64 €	108 587,66 €	84 045,55 €	281 601,85 €	
3 (mutualisation CC possible)	GEMAPI	PPG	Tarn-amont	PPG1 Tarn-amont Travaux agricoles	RAR 2023 + 2024	dans le PPG					6 780,00 €	3 000,00 €	9 547,20 €	19 327,20 €							4 068,00 €	2 712,00 €	12 547,20 €	19 327,20 €	
2	GEMAPI	PPG	Tarn-amont	PPG1 Tarn-amont Etude Ruisseau du Bourg	Lancement 2025									- €									4 653,00 €	4 653,00 €	
1	GEMAPI	PAPI	Tarn-amont	Axe 1 : cartographie interactive	Lancement 2024 - Terminé							- €	16 740,00 €	16 740,00 €							3 348,00 €	13 392,00 €	16 740,00 €		
1	GEMAPI	PAPI	Tarn-amont	Axe 2 - Action réseau de surveillance Stations - études AMO	Lancement 2024 - année 2 / 3	dans le PAPI						14 016,00 €	39 672,00 €	53 688,00 €							6 432,00 €	48 564,01 €	54 996,01 €		
1	GEMAPI	PAPI	Tarn-amont	Axe 5 : réduction de la vulnérabilité aux inondations - Campagne 1	Lancement 2024 - année 2 / 4	dans le PAPI						17 091,00 €	135 863,10 €	152 954,10 €							10 499,99 €	99 377,52 €	109 877,51 €		
1	GEMAPI	PAPI	Tarn-amont	Axe 1 : Capitalisation repères de crues	Lancement 2025 - année 1 / 2								11 647,20 €	11 647,20 €									10 354,19 €	10 354,19 €	

BILAN DES COTISATIONS DES MEMBRES :

	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE
	2021		2022		2023		2024		2025	
CC ALCT	1 271,04 €	59,67 €	714,54 €	365,94 €	1 264,42 €	- €	1 833,62 €	- €	2 722,45 €	- €
CC CACTS	627,69 €	10 423,32 €	843,28 €	633,67 €	2 192,09 €	- €	3 231,36 €	- €	4 980,37 €	- €
CC GCC	7 328,04 €	475,29 €	4 191,10 €	2 914,85 €	10 097,03 €	- €	14 848,80 €	- €	24 246,89 €	- €
CC LV	2 918,04 €	164,74 €	1 344,55 €	1 010,32 €	7 044,47 €	- €	5 273,39 €	- €	8 081,66 €	- €
CC LP	959,47 €	31,92 €	260,50 €	195,75 €	676,72 €	- €	2 954,79 €	- €	1 761,82 €	- €
CC MGC	56 524,03 €	911,54 €	10 541,38 €	5 590,35 €	215 231,79 €	69 560,00 €	159 183,57 €	38 102,00 €	126 352,85 €	- €
CC SARSV	2 544,16 €	100,73 €	9 592,93 €	617,76 €	4 887,41 €	- €	2 989,66 €	- €	4 346,44 €	- €
CC CML	500,31	56,26	459,17	345,03 €	1 193,90 €	- €	1 745,73 €	- €	2 609,23 €	- €
CC MRT	2777,71	93,62	905,45	574,15 €	1 983,33 €	- €	4 564,07 €	- €	4 594,40 €	- €
TOTAL	75 450,49 €	12 317,09 €	28 852,90 €	12 247,82 €	244 571,16 €	69 560,00 €	196 624,99 €	38 102,00 €	179 696,11 €	- €

Soit

	GEMAPI	Pourcentage	GEMAPI Complémentaire	Pourcentage	TOTAL
2021	75 450,49 €	85,97 %	12 317,09 €	14,03 %	87 767,58 €
2022	28 852,90 €	70,20%	12 247,82 €	29,80%	41 100,72 €
2023	244 571,16 €	77,86%	69 560,00 €	22,14%	314 131,16 €
2024	196 624,99 €	83,77%	38 102,00 €	16,23%	234 726,99 €
2025	179 696,11 €	100%	- €	0%	179 696,11 €

5. MISSIONS

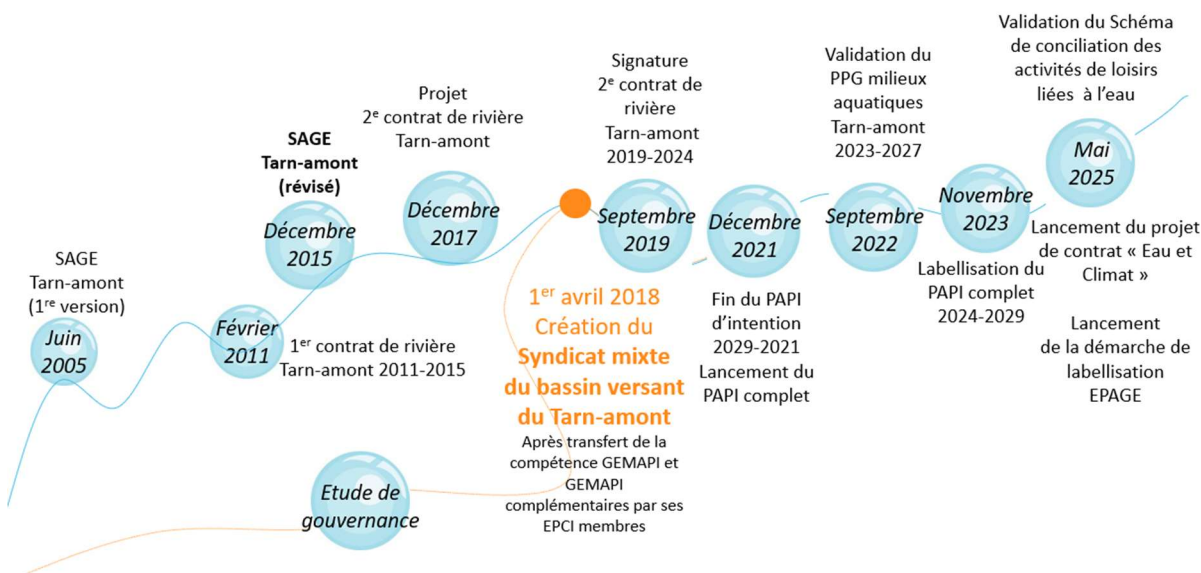
ANIMATION TERRITORIALE

1. GOUVERNANCE DU SYNDICAT TARN-AMONT

OUTIL

SAGE Tarn-amont - Enjeu I : Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS



DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

- Organisation générale de la structure (pérennisation et renforcement des moyens humains, gestion budgétaire, réunions d'instances, gestion d'équipe, représentation supra-territoriale...)
- Mobilisation des communes au travers des unités géographiques
- Priorisation des enjeux et cadrage des actions :
 - protection des biens et des personnes vis-à-vis des risques inondations
 - préservation des milieux aquatiques
 - qualité des eaux / conciliation des activités de loisirs liées à l'eau
 - agriculture, forêt à l'échelle du bassin
 - quantité

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

L'année 2025 a été rythmée par le fonctionnement des instances :

- 5 bureaux syndicaux dont 2 avec la commission finances,
- 5 conseils syndicaux – 50 délibérations,
- Modifications statutaires pour l'intégration de 3 nouvelles communautés de communes (réunions, rédaction des statuts, simulations financières et de représentativité) en vue de la labellisation EPAGE approuvé en décembre 2025,
- La coordination, le cadrage des outils de planification et de programmation autour des enjeux de l'eau.

Gestion courante :

- 2 commissions d'achats – 2 marchés public de plus de 39 999 €,
- Devis pour prestations ou achats fournitures techniques,
- 9 programmes d'investissement actifs ,
- Gestion RH – Carrières :

Au 31/12/2025 : 7 agents (4 titulaires - 3 contractuels avec fin de contrat 12 mois au 31/05 et un contrat 4 mois du 01/09 au 31/12)
2 saisonniers (15 juin-31 août) - 2 stagiaires accueillis
Actualisation de la grille IFSE
Mise en place Prévoyance – Protection sociale complémentaire (PCS) Charte employeur CDG 48 : 3 étoiles
Formation collective Office 365

Représentation aux instances supra de l'eau

- Association des syndicats de bassin Tarn-Aveyron : réunions de travail, assemblée générale
- Commission territoriale Tarn-Aveyron, Comité ressource Eau départementaux et interdépartementaux, etc...

PERSPECTIVES :

Installation du conseil syndical suite aux élections communales et intercommunales. Poursuite de l'organisation du fonctionnement des organes statutaires de l'assemblée délibérante (comité syndical, bureau, commissions, unités géographiques) et des services et actions du syndicat mixte, dépôt du dossier de labellisation EPAGE.

2. ANIMATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET DU SAGE

OUTIL

SAGE Tarn-amont - Enjeu I : Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

La commission locale de l'eau (CLE) est une assemblée délibérante sous l'égide de laquelle est élaboré ou révisé le projet de SAGE.

Elle suit l'application du SAGE (L212-4 du code de l'environnement).

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS
ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

50 %
22 MEMBRES

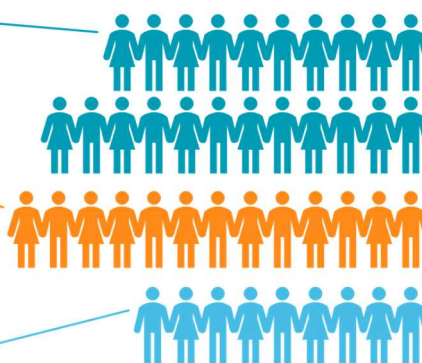
COLLÈGE DES USAGERS, DES
PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET
DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES

30 %
13 MEMBRES

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE
L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS INTÉRESSÉS

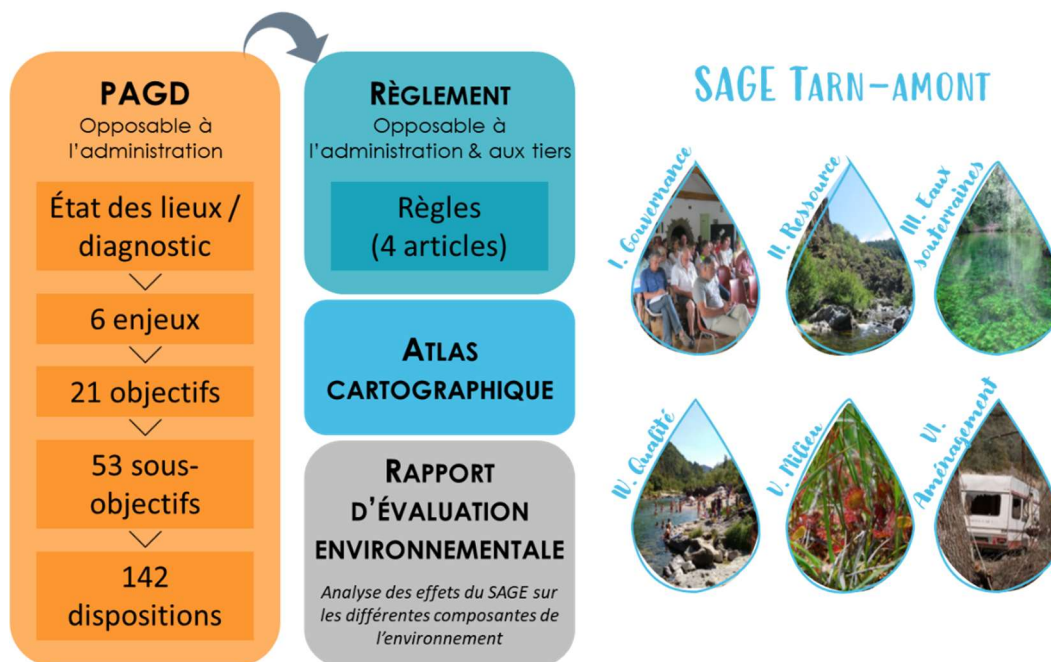
20 %
9 MEMBRES

44 MEMBRES DE LA CLE



BUREAU
DE LA CLE

Les enjeux et objectifs du SAGE sont articulés autour des axes et documents suivants :



La CLE du 17 décembre 2021 s'est prononcée pour ne pas engager la révision du SAGE Tarn-amont à cette date et de renouveler les échanges au besoin.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Avis 2025 de la cellule technique, du bureau ou de la CLE :

Avis technique

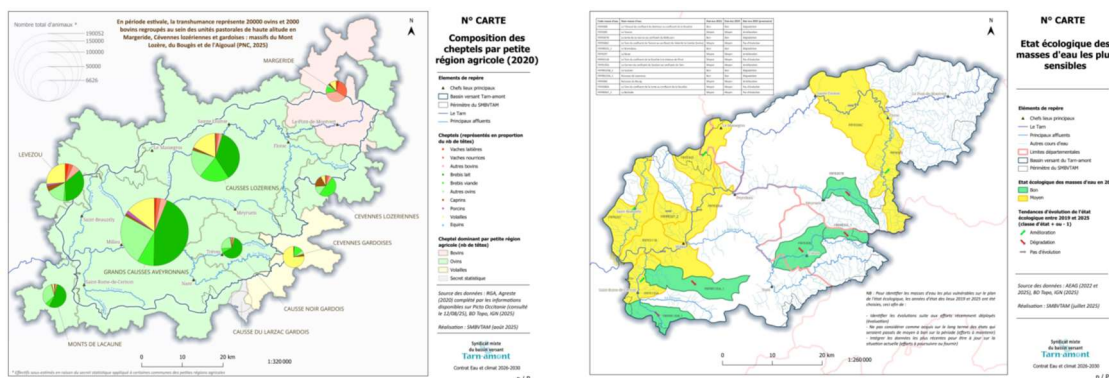
- Régularisation des captages AEP de Lacanal et du Trézezel situés sur la commune de Lanuéjols (Gard) pour le compte du SIAEP du Causse Noir »
- Suppression traitement bactériologique steu Quézac-Meyrueis-Ste Enimie pour le compte de la CC Gorges Causses Cévennes

Animation de la commission locale de l'eau

La CLE n'a pas été réunie en 2025, en raison de la caducité de l'arrêté de composition en date d'avril 2025. Une note d'organisation avec proposition de recomposition a été rédigé et transmise à la DDT48 (pilote en avril 2025).

Lancement de l'élaboration d'un contrat Eau et Climat

Stage de MASTER2 de 6 mois sur le diagnostic eau et agriculture (mars à sept 2025) : rencontres d'acteurs locaux, atlas cartographique



Lancement d'une étude sur les prélèvements et impacts sur les milieux aquatiques (sept, 25)

1^{er} COTECH au Massegras en nov. *Bureau d'étude EMA Conseils*

Suivi des démarches des acteurs du territoire :

- **Opération Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses (CCGCC, CCMGC, CCACT) :**
- **Plan paysage de la Vallée du Tarn (PNRGC) :** participation à la démarche
- **Démarche climat :** PNRGC, PETR Sud Lozère
- **Révision du SCOT Sud Aveyron, élaboration SCOT Pays du Gévaudan, Plan local de Santé Sud Aveyron**
- Comités de pilotages, techniques, de suivi, réunions d'échanges sur les sujets agricoles dont projet abreuvement Méjean, assainissement (CCGCC, CCMGC, CCCACTS), eau potable (CCMGC, CCMGC, SIEAP du Causse Noir, CCCACTS) etc.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

La mission d'animation territoriale est financée à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et 30% par les communautés de communes membres dans un principe de solidarité.

PERSPECTIVES :

Il sera nécessaire de recomposer la CLE suite aux élections municipales.
Conclusions de l'étude sur les prélèvements et impacts sur les milieux aquatiques
Poursuite de la rédaction du futur contrat territorial « eau et climat » du Tarn-amont.

3. MÉDIATION/DIALOGUE TERRITORIAL : CONCILIATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉS À L'EAU

OUTIL

SAGE Tarn-amont : Objectif N. « Sécuriser la pratique des activités de loisirs liées à l'eau sur le plan sanitaire » et Objectif R. « Concilier la pratique des activités sportives et de loisirs et la préservation des milieux aquatiques »

Schéma de progression et de conciliation des pratiques touristiques et de loisirs du bassin Tarn-amont

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

En période estivale, le bassin versant du Tarn-amont fait l'objet d'une forte fréquentation avec un attrait pour les activités sportives et de loisirs liées à l'eau comme la baignade, le canoë, la pêche, le canyoning, la randonnée aquatique, bateliers, spéléologie et l'arrivée de nouvelles pratiques (paddle, navigation crépuscule ou nocturne), etc.

L'épisode de sécheresse 2022 a été sans précédent pour le territoire et a mis en lumière les secteurs les plus vulnérables face au manque de la ressource en eau. D'autre part, l'augmentation de la fréquentation s'accompagne de l'augmentation des flux de pollution avec plus d'effluents à traiter par les stations d'épurations et les assainissements non collectifs.

Dans ce contexte, des tensions sont apparues, dénotant une augmentation des pressions qui pourraient peser sur les milieux aquatiques.

Une volonté collective d'amorcer le dialogue

Face à ces pressions sur la quantité ou la qualité de l'eau, et dans un contexte de conflits locaux latents, les élus, les professionnels d'activités et le monde associatif souhaitent que des actions soient engagées.

Pour le syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, il est essentiel d'aller vers une conciliation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau, et d'accompagner et encadrer le développement des activités économiques en lien avec le tourisme tout en garantissant la préservation de l'eau en quantité et en qualité suffisante pour assurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

Entre 2023 et 2025, le syndicat Tarn-amont, avec l'appui du bureau d'étude Kipik conseils, a réalisé une mission de médiation et de dialogue territorial qui a permis d'aboutir à la rédaction d'un **Schéma de progression et de conciliation des pratiques touristiques et de loisirs du bassin Tarn-amont**. Il est composé de 26 fiches actions réparties en 4 axes portant sur : la connaissance, l'organisation des pratiques, l'amélioration de l'équilibre entre activités et préservation des milieux aquatiques et la coordination et la communication.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Finalisation du plan d'action du Schéma

- 6 mai à Mostuéjols : organisation d'une réunion de présentation et de finalisation des fiches actions du schéma de conciliation activités touristiques et de loisirs liées à l'eau du Tarn-amont
- 22 mai à Mostuéjols : validation du schéma par délibération des élus du comité syndical

Proposition d'un plan de gestion du Canyon de la haute-Dourbie (avec l'appui de Kipik conseils)

- 28 février : Animation d'une réunion publique sur les activités de loisirs liés à l'eau
- Entretien avec des professionnels du canyoning et des pêcheurs (kipik)
- Organisation de réunions de travail en visio avec la mairie, la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires, le PNC, Kipik conseils, le syndicat pour définir une méthodologie, cartographier les parcours, échanger sur les aspects foncier, réglementaires, sécurité, communication, etc.

- Délibération de la commune de Dourbies pour la mise en place d'un plan de gestion du canyon de la haute Dourbies et d'une charte de bonne pratique pour les activités en lien avec la rivière.
- Rédaction d'un projet AR municipal sur le plan de gestion du canyon
- Rédaction d'un projet d'AR préfectoral sur le canyoning
- 3 novembre : Participation et animation à la réunion sur l'activité canyon avec la Sous-préfecture du Vigan



Organisation d'une journée d'échange avec le Grand Site des gorges du Tarn et de la Jonte sur le terrain

4 août : Descente en canoë entre Sainte-Énimie et le cirque des Baumes avec le Grand site, la Dreal, Kipik conseils et le syndicat pour observer les différentes problématiques en lien avec la pratique du canoë : passage dangereux, signalétique des ouvrages transversaux, fréquentation, bivouac, difficultés de navigation, organisation de la location...

Réflexion pour la mise en œuvre d'une sensibilisation sur la rivière, modalités, messages diffusés, rôle : gardiens des rivières sur le modèle des ambassadeurs.



PERSPECTIVES

Mise en œuvre du plan d'actions du schéma

Plan de gestion Canyon Dourbie : finalisation et mise en place et suivi de premiers résultats + recommandations pour les activités liées à l'eau de la Dourbie

4. GESTION DES SITES DE BAINNADE

OUTIL

SAGE Tarn-amont : Objectif N. « Sécuriser la pratique des activités de loisirs liées à l'eau sur le plan sanitaire » et Objectif R. « Concilier la pratique des activités sportives et de loisirs et la préservation des milieux aquatiques »

Schéma de progression et de conciliation des pratiques touristiques et de loisirs du bassin Tarn-amont

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Sur le bassin versant du Tarn-amont l'activité baignade concerne principalement sur les axes Tarn, Tarnon et Dourbie.

En 2025 :

- 42 sites de baignade recensés auprès de l'ARS dont 3 sites aménagés et surveillés par un surveillant de baignade (Pont de l'horloge au Pont-de-Montvert, Gourg de Bades à Millau et La Roque à Saint-Jean-du-Bruel)
- 24 gestionnaires (23 communes + 1 privé)
- La baignade sauvage est également très présente.

Depuis 2021, le syndicat accompagne les gestionnaires de baignade dans le cadre d'une convention.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

Un avenant à la convention d'accompagnement des responsables et des gestionnaires d'eaux de baignade a été signée entre le Syndicat et l'ensemble des gestionnaires pour la période 2025-2027. **L'accompagnement que réalise le Syndicat auprès des responsables des eaux de baignade, porte sur les points suivants :**

- préparation de la saison estivale avec par exemple la mise à jour des fiches de synthèses
- signalétique des baignades
- analyse foncière des sites et des accès aux baignades
- appui à la gestion de crise en cas d'épisodes orageux ou de pollution accidentelle par exemple (prise d'arrêtés, etc.)
- bilan de la saison estivale et perspectives vis-à-vis des classements « qualité des eaux de baignades », et le cas échéant, appui à la recherche de sources de pollutions impactant le(s) site(s) de baignade et la révision du (des) profil(s) de baignade.

Qualité des eaux de baignade

Le contrôle sanitaire a été réalisé par l'ARS du 1^{er} juillet au 31 août 2025. À l'issue de la saison 2025, l'ARS a établi le classement de la qualité des eaux des baignades, sur la base des résultats des contrôles sanitaires des 4 dernières années (minimum 16 prélèvements).

Élaboration/révision de profils de vulnérabilité des baignades et mise à jour des fiches de synthèse

Validation par l'ARS (1 Paulhe, 2 Comprégnac)

3 profils sont en cours d'élaboration ou révision (1 Gorges-du-Tarn-Causse, 2 Millau)

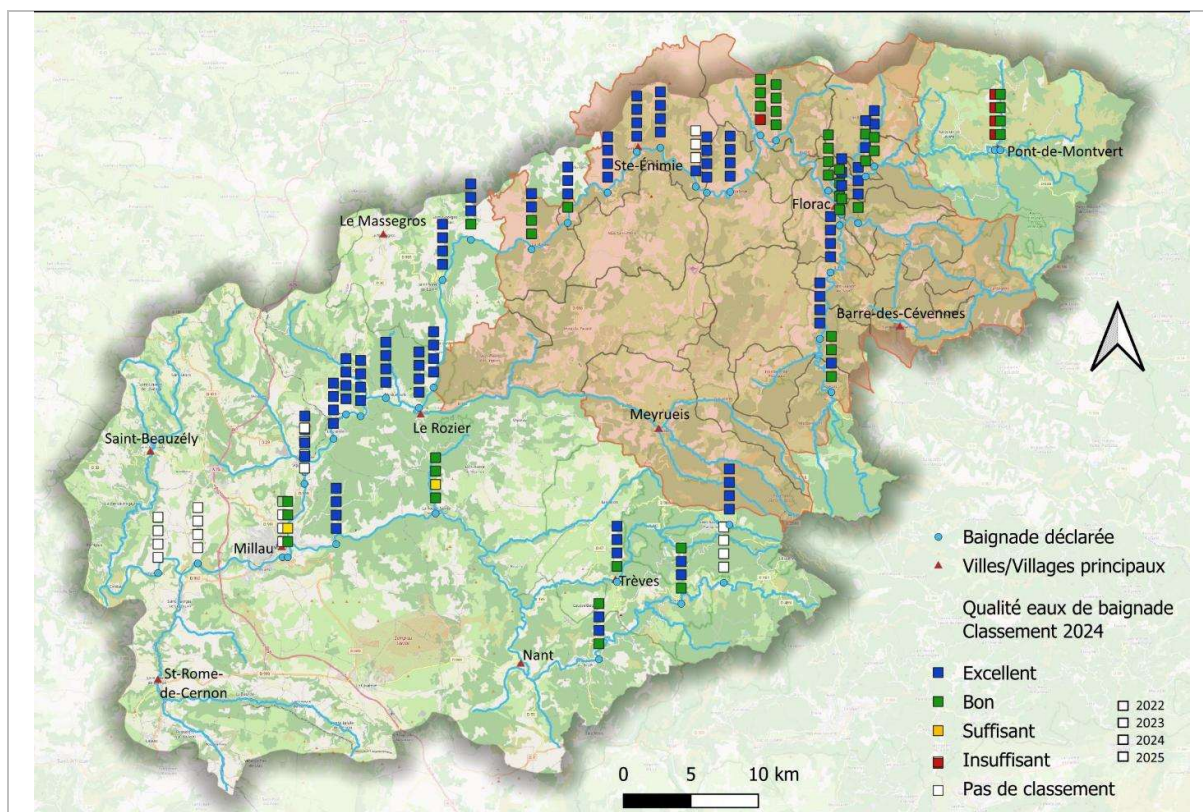
39 fiches de synthèse mises à jour pour affichage réglementaire sur les panneaux de baignade

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

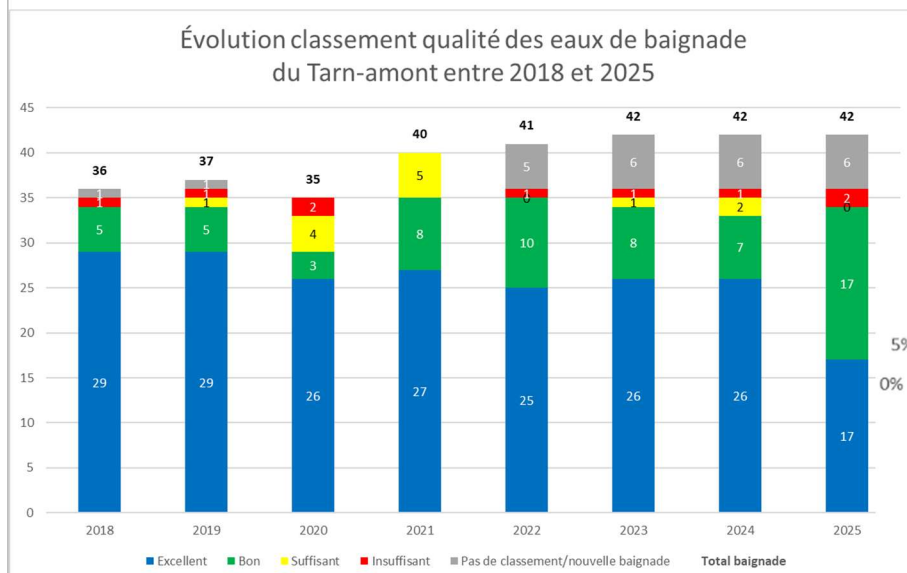
Qualité des eaux de baignade

En 2025 :

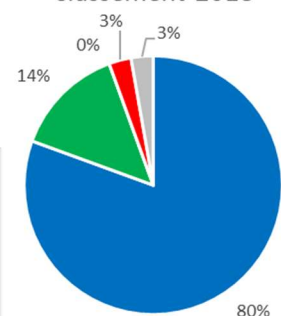
- 17 sites ont un classement de qualité d'eau de baignade « Excellent »
- 17 sites ont un classement de qualité d'eau de baignade « Bon »
- 0 sites ont un classement de qualité d'eau de baignade « Suffisant »
- 2 sites ont un classement de qualité d'eau de baignade « Insuffisant »



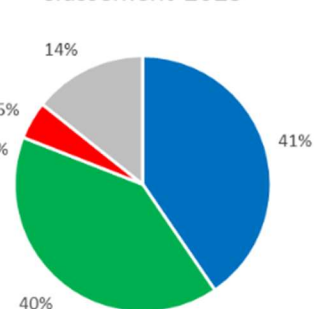
- 6 sites ne bénéficient pas de classement (nombre de prélèvements insuffisant pour faire un classement) : Castelbouc (Gorges-du-Tarn-Causse), Aire de la Caze (Paulhe), Peyre (Comprégnac), Comprégnac, Les Laupies (Dourbies) et La Maladrerie (Millau)



Classement 2018



Classement 2025



À l'issue de la saison 2025 le **site du pont de l'horloge**, commune du Pont-de-Montvert, présente un classement insuffisant pour la 6^e année consécutive. La baignade a été interdite durant toute la saison comme demandé par l'ARS, par un arrêté municipal de fermeture permanente temporaire de la baignade.

Révision des profils de baignade

Afin d'intégrer le protocole de suivi et de gestion des cyanobactéries à l'ensemble des profils de baignade du bassin versant, une fiche spécifique a été rédigée pour remplacer la partie du profil concernée.

PERSPECTIVES

- Accompagner les communes dans la gestion des sites de baignade (mise en œuvre des conventions)
- Accompagnement des communes déclarant ayant des sites de baignades : réalisation des profils de baignades (sites identifiés : 1 site - Millau) / et des communes ayant des problématiques (révision des profils Pont-de-Montvert), préparation de la saison estivale
- Analyse foncière des sites de baignades et environ, et si nécessaires autres lieux de fréquentations
- Réflexion sur prévision qualité baignade

5. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX CYANOBACTÉRIES

OUTIL

SAGE Tarn-amont : Objectif N. « Sécuriser la pratique des activités de loisirs liées à l'eau sur le plan sanitaire » et Objectif R. « Concilier la pratique des activités sportives et de loisirs et la préservation des milieux aquatiques »

Schéma de progression et de conciliation des pratiques touristiques et de loisirs du bassin Tarn-amont

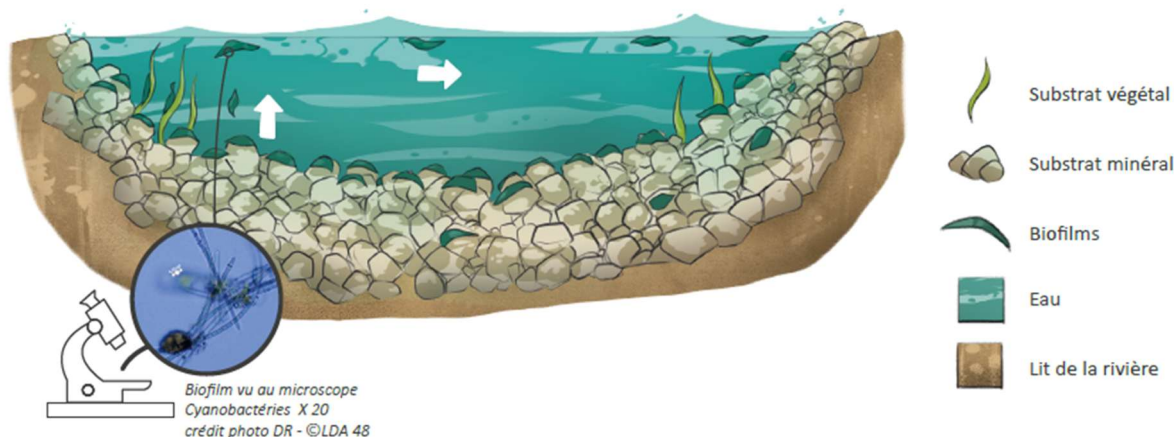
CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Mis en place en 2012, à la suite nombreux cas d'intoxications et de décès de chiens par ingestion de biofilms à cyanobactéries benthiques (37 décès de chien entre 2002 et 2024), le protocole de suivi et de gestion des risques sanitaires liés aux cyanobactéries benthiques a été révisé en 2015, 2017, 2018. Il a d'abord concerné le Tarn et ses affluents dans le département de la Lozère puis a été étendu au département de l'Aveyron en 2020.

Pour rappel, les cyanobactéries sont des êtres vivants microscopiques qui produisent des molécules chimiques très utiles (antibiotiques, antiviraux...) et d'autres néfastes comme les toxines. Elles peuvent être en suspension dans l'eau (cyanobactéries planctoniques) ou fixées à un support minéral ou végétal immergé (cyanobactéries benthiques). Ce sont ces dernières que l'on retrouve dans les eaux du Tarn. Elles sont dominantes tout l'été mais restent présentes toute l'année. Elles se développent dans des radiers là où l'eau est bien oxygénée, à la surface des galets, au sein de biofilms. Ces biofilms se détachent et sont emportés par la rivière pour s'accumuler sous forme de flocons dans des zones d'eau calme. Les cyanobactéries peuvent produire des toxines à l'intérieur de la cellule. Ces toxines restent dans la cellule jusqu'à ce qu'elle éclate ou meurt.

Le syndicat Tarn-amont assure, dans le cadre du protocole interdépartemental, le suivi visuel cyanobactéries benthiques et la diffusion d'informations de sensibilisation auprès des prestataires touristiques, des professionnels de santé et des élus, pour favoriser la communication des risques et relayer les messages préventifs à la population locale et touristique.

Schéma de formation et dispersion des biofilms et flocons à cyanobactéries benthiques :



L'instruction DGS/EA4/EA3/2021/76 du 6 avril 2021, relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative, prévoit que « *dès lors qu'un protocole de gestion basé sur une stratégie proactive de communication préventive est mis en place localement et que ce protocole est consolidé, testé et a montré son efficacité en termes de gestion de risque de prolifération de cyanobactéries benthiques, celui-ci continuera de s'appliquer.* ». C'est le cas sur le Tarn-amont où un protocole spécifique adapté est appliqué pour répondre à l'instruction.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

Le suivi des cyanobactéries est un suivi visuel de l'évolution du développement des biofilms.

Tous les documents de communication sur les cyanobactéries benthiques du Tarn-amont sont disponibles sur : <https://www.tarn-amont.fr/cyanobacteries/>

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

En 2025, un COPIL organisé par la sous-préfecture de la Lozère s'est tenu le 16 mai 2025 à Florac-Trois-Rivières. Les membres du COPIL ont validé les 8 sites de suivi pour la saison 2024, à savoir :

- Plan d'eau de Florac Trois Rivières (nouveau)
- Camping Del Ron, Gorges du Tarn Causses,
- Pont de Sainte-Énimie, Gorges du Tarn Causses,
- La Blaquièrre, Massegros Causses Gorges,
- Aire de la Caze, Paulhe,
- Peyre, Comprégnac,
- Baraque neuve en amont lac du Devois, St-Sauveur-Camprieu,
- Massebiau, Millau.

Le site du Camping Del Ron a été remplacé par le site de Castelbouc, Gorges du Tarn Causses, en raison de la fermeture de l'accès au camping.

À ces sites s'ajoutent, hors protocole, des observations ponctuels complémentaires, permettant d'affiner la gestion.

Des prélèvements de biofilms caractéristiques des cyanobactéries ont été réalisés (1 par an et par département) par le Syndicat au niveau de trois sites, choisis en concertation avec les ARS :

- radier aval baignade de la pensière de Dourbies (commune de Dourbies)
- radier Baignade du PAJ de La Malène (commune La Malène)
- radier amont de la baignade de l'Aire de la Caze (commune de Paulhe)

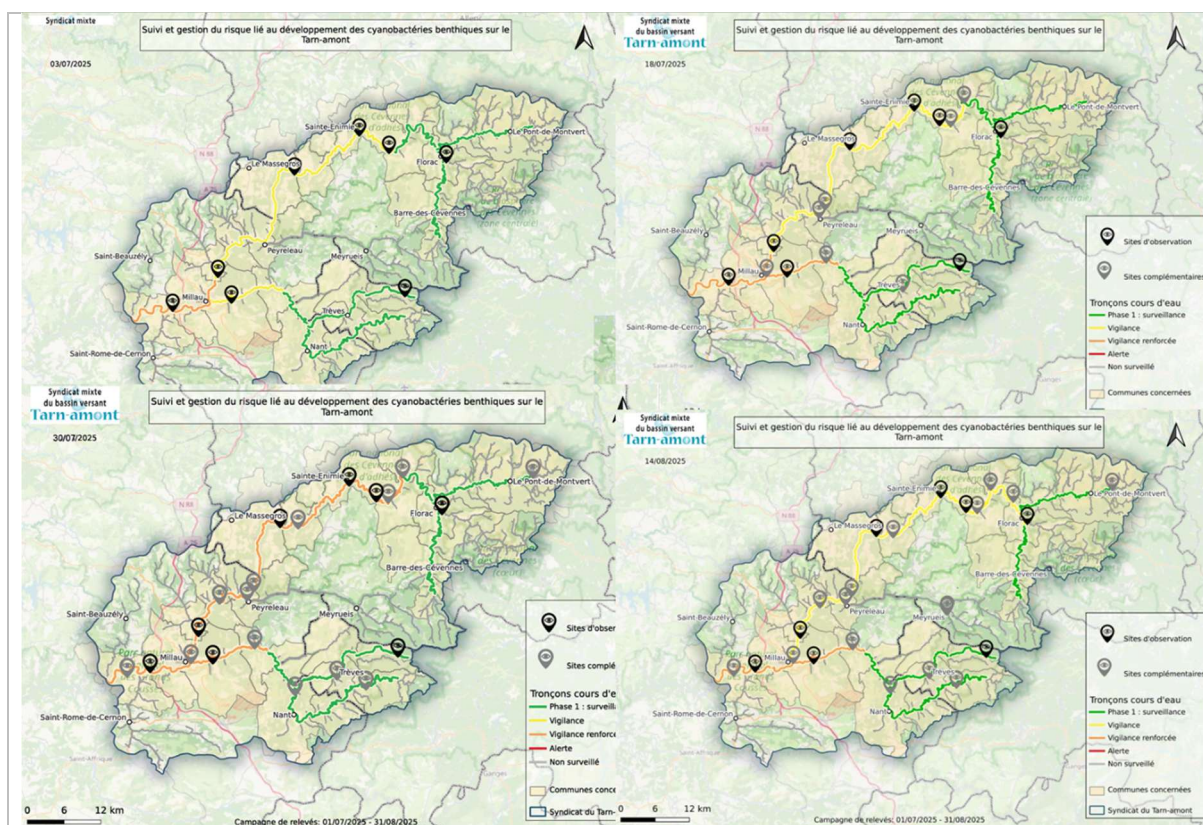


Les analyses ont été effectuées par le laboratoire d'analyse départemental de la Lozère. Les résultats des prélèvements confirment la dominance de cyanobactéries benthiques toxigènes sur les 3 sites :

- Pensière de Dourbies : anatoxine <0,165 µg/g Méthode ELISA (NC), Phormidium spp.
- Point accueil jeune (La Malène) : anatoxine 0,32 µg/g Méthode ELISA (NC), Phormidium spp, Oscillatoria spp.
- Aire de la Caze (Paulhe) : anatoxine <0,165 µg/g Méthode ELISA (NC), Phormidium spp,

Le suivi du développement des cyanobactéries en 2025 représente **15 jours de terrain et de bureau pour la restitution du suivi auprès de l'ARS**. Sur la base des observations faites sur le terrain les ARS de l'Aveyron du Gard et de la Lozère décident des phases opérationnelles pour le déclenchement d'actions graduées selon le niveau de contamination de l'environnement par les cyanobactéries.

Évolution de la situation au cours de l'été 2025 :



Il est à noter en 2025 que le développement des cyanobactéries a été important en début de saison estivale en cohérence avec les conditions climatiques. Il a ensuite été observé mi-août sur la partie gorges du Tarn une diminution des biofilms au profit du développement d'algues filamenteuses vertes.

Cas de chiens intoxiqués

En 2025, 1 suspicion de chien intoxiqué enregistrée le 16/09/2025 sur le territoire Tarn-amont, secteur La Malène (pas de commémoratif transmis dans le cadre du protocole + pas d'autopsie réalisée sur l'animal) => information parvenue le 1^{er} octobre au syndicat

Communication

Plusieurs courriers ont été envoyés par les Sous-préfectures et les services ARS et DD(ETS)PP des trois départements pour informer les élus et les professionnels de santé en début de saison.

Le Syndicat, en lien avec les sous-préfectures et l'ARS, a envoyé le 10 juin 2025 par courrier à l'ensemble des services locaux (professionnels de santé, prestataires touristiques, collectivités concernées partenaires techniques) le kit de communication validé par le COPIL, soit 513 courriers (3 320 plaquettes d'informations ; 225 affiches « Précautions sanitaires pour la baignade » et « Soyez vigilant ! »).

Nb de plaquettes en français	Nb de plaquettes en espagnol	Nb de plaquettes en anglais	Nb de plaquettes en néerlandais	Nb d'affiches
2600	360	360	360	225

Cartographie interactive (<https://www.tarn-amont.fr/cyanobacteries/>) : consultable du 1^{er} juillet au 31 août et mise à jour après chaque observation de terrain.

Formation et diffusion des messages de précaution à retenir

Plusieurs sessions de **formations** ont été proposées en 2025 aux surveillants de baignade de Millau et aux préleveurs du LDA12 (10 participants, 30 juin), aux préleveurs du LDA 48 (3 participants, 7 novembre) : présentation des cyanobactéries et des différentes mesures de gestions (instruction ministériel, protocole Tarn-amont, modalité d'observation et de prélèvement...) et temps sur le terrain pour apprendre à reconnaître les biofilms

Ces différentes formations ont permis de sensibiliser et donner les bons messages à diffuser à chaque participant notamment ceux amenés à être en contact avec la population touristique au quotidien.

PERSPECTIVES

- Poursuite du protocole à l'échelle du Tarn-amont et information du publique via la carte interactive et le kit papier. Reconduction début juin 2026, en partenariat avec les ARS, de session de formation/sensibilisation auprès des professionnels du tourisme et des professionnels de santé.
- Projet de quiz et mémo contacts vétérinaires

6. AMBASSADEURS DES COURS D'EAU

OUTIL

SAGE Tarn-amont : objectif R. « Concilier la pratique des activités sportives et de loisirs et la préservation des milieux aquatiques »

Schéma de progression et de conciliation des pratiques touristiques et de loisirs du bassin Tarn-amont

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Depuis 2023, le syndicat Tarn-amont a souhaité poursuivre et renforcer, l'action de sensibilisation voire une médiation entre les différents publics (campeurs, baigneurs, canoë, pêcheurs...) fréquentant les cours d'eau en période estivale sur le Tarn (entre Le Pont de Montvert et Millau), sur la Dourbie, et affluents. La conciliation des usages de loisirs liés à l'eau, le respect des milieux aquatiques, et la prise en compte du risque inondations sont les thématiques de cette mission. Cette action a intégré l'axe 3 Schéma de progression et de conciliation des pratiques touristiques et de loisirs du bassin Tarn-amont par l'action 11 : Assurer la présence quotidienne de binômes d'ambassadeurs des cours d'eau sur les sites de baignade et dans les hébergements de plein air.

Cette action mise en place a désormais démontré son importance dans la sensibilisation estivale. Il est donc proposé de la renouveler annuellement.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Deux ambassadeurs (Floriane et Matéo) recrutés du 16 juin au 31 août 2025.

2034 baigneurs, dont les **propriétaires de 208 chiens**, sensibilisés sur risques liés aux cyanobactéries benthiques

11 campings partenaires ont bénéficié d'animations pédagogiques pour environ **115 personnes** autour de la découverte dans la rivière et de sa biodiversité

5 marchés nocturnes et **plus de 100 personnes** lors de **chaque soirée** sont venus à leur rencontre pour découvrir la biodiversité de la rivière et les risques liés aux cyanobactéries benthiques

Stand « Bon été bon réflexes » de l'ARS à Ste-Énimie début juillet

146 personnes étaient présentes lors des **3 projections du film « Tarn, quand la rivière se raconte »** de Mme Lily Espla, organisées en partenariat avec le @centre d'Activités de Pleine Nature de Sainte-Énimie et les agents du Parc national des Cévennes



PERSPECTIVES

Poursuite de l'action et réflexion pour lancer une action complémentaire « Gardiens des rivières » prévue au Schéma.

7. OPÉRATIONS ET OUTILS DE SENSIBILISATION EAU RESSOURCES MILIEUX INONDATIONS

OUTIL

SAGE Tarn-amont : Objectif O. Protéger et valoriser les milieux et espèces du Tarn-amont et objectif S. Favoriser une gestion globale des risques d'inondations

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Depuis de nombreuses années des opérations de sensibilisation et d'information sont organisées par le Syndicat Tarn-amont. Ces actions auprès des scolaires, du grand public, des élus, etc. abordent de multiples thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques (fonctionnement des rivières, droits et devoirs des riverains, cyanobactéries, économies d'eau, crues et risques d'inondations, travaux en rivière, etc.). Pour diffuser ces messages, le Syndicat élabore des supports (exposition inondation, guide du riverain...) et met en œuvre des opérations auprès de publics variés (nettoyage des berges, interventions scolaires, etc.).

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Interventions tous publics

En cours d'année, le Syndicat Tarn-amont répond à des sollicitations de différentes structures pour animer des actions pédagogiques sur les thématiques du fonctionnement et de la gestion des rivières.

Interventions scolaires

Depuis 13 ans, 4 682 enfants ont pu bénéficier du programme de sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques proposé dans le cadre du contrat de rivière Tarn-amont à travers trois thèmes :

- A : L'eau et la vie
- B : Des réseaux pour traiter, distribuer, collecter et épurer l'eau
- C : Vivre avec les crues et les inondations

Opérations de nettoyage des berges

Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, en collaboration avec la Communauté de communes de Millau Grands Causses, organise chaque 1^{er} samedi de mars, une opération nettoyage des berges. Cet événement est l'occasion de sensibiliser le public au tri des déchets mais également au risque d'inondation. Par ailleurs, le syndicat Tarn-amont accompagne d'autres opérations, selon sa disponibilité, comme c'est le cas dans le secteur des Gorges du Tarn. Des gants et des sacs poubelles sont mis à disposition et une affiche peut être réalisée pour promouvoir l'événement.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Interventions grand public en 2025

En 2025, des animations et sensibilisations ont été réalisées auprès du grand public et à destination d'étudiant. Elles présentaient principalement le fonctionnement et la gestion des cours d'eau et informaient sur les inondations. Voici le détail des animations.

Bons gestes, bonnes pratiques, solutions fondées sur la nature

- 23 jan. quartier Ladoux à Millau : réunion de sensibilisation des habitants aux risques d'inondations par ruissellements
- 7 mars Jardin du Chayran : plantation d'une ripisylve avec des personnes en transition professionnelle et animation biodiversité et fonctionnement des rivières
- 1er avril La Canourgue : Forum des métiers de l'eau BTS
- 10 avril Lycée Jeanne D'Arc Millau : animation éco-délégués
- 26 juin Pont du Gard : Forum eau et climat CD30
- 4 oct. riverains du Pissarot à Rivière-sur Tarn : conseils de gestion des berges et risques de crues
- 25 nov. Florac : animation éco-délégués collèges et lycées Lozère

Valorisation du territoire, biodiversité

- 18 juillet ; animation sur la biodiversité des rivières à Ispagnac avec le PNC

- Participations événements en lien avec les ABC Bédouès-Cocurès, Florac, Trèves
- Fête du Durzon à Nant : découverte naturaliste et littéraire de la rivière et des canaux
- 12 nov. Bédouès-Cocurès : Ciné/discussions autour du Film « Quand la rivière se raconte » de Lily Espla
- **Plantes exotiques envahissantes**
- Environnement Sud Lozère et SDEE Lozère : Réflexion sur la collecte et la filière de traitement des rémanents de fauche de Renouée du Japon
- Avril à sept. Nant : campagne d'arrachage manuel d'un foyer de Renouée avec l'asso Nant en transition
- 11 Juillet à Montbrun avec la Fredon Occitanie : sensibilisation et chantier d'arrachage d'Ambroisie

Maquette inondation « Ma rivière vivante »

En 2025, dans le cadre de la convention de partenariat pour l'utilisation de la maquette inondation a été réservée 25 fois pour animer des événements grand public, des interventions auprès des scolaires, sur le Tarn-amont et hors Tarn-amont.

Interventions scolaires

Pour cette onzième année, 15 écoles ont fait une demande d'intervention. En 2024-2025, les interventions scolaires proposées ont permis de sensibiliser **416 enfants** des écoles publiques et privées du. **75 demi-journées** ont été réalisées par les structures intervenantes auprès des écoles.



Mission de renforcement temporaire de la mission sensibilisation

- **Élaboration de fiches pédagogiques pour les enseignants et les élèves**
- 3 grands thèmes ciblés par les fiches pédagogiques : cycle de l'eau, biodiversité et inondations. Le changement climatique sera abordé au travers de toutes les thématiques en transversalité
- Fiches déclinées en 2 versions, à destination des enseignants et des élèves (contenu allégé, notions abordées sous forme de jeux)
- Pochette contenant 16 fiches : 100 pochettes enseignants et 1500 pochettes élèves
- **Élaboration 4/5 panneaux pédagogiques (milieux humides, biodiversité...)**
- **Appui à l'animation (sensibilisation des éco-délégués des collèges de Lozère)**
- **146 personnes** étaient présentes lors des **3 projections du film « Tarn, quand la rivière se raconte »** de Mme Lily Espla, organisées en partenariat avec le @centre d'Activités de Pleine Nature de Sainte-Énimie et les agents du Parc national des Cévennes

Opérations de nettoyage des berges

- 1 mars à Paulhe - CCMGC : 140 bénévoles, 3200 kg de déchets ramassés sur 13 km de berges + opération « 1 participant = plant » (cf. Jardin du Chayran)
- 15 mars à Bédouès-Cocurès, Florac-Trois-Rivières, Ispagnac et avec le Centre d'activité et de pleine nature de Sainte-Énimie (110 bénévoles, 4 tonnes de déchets ramassés sur 12 km)
- 20 sept. - Conseil municipal des jeunes de St-Georges-de-Luzençon : 20 participants, 20kg de déchets

PERSPECTIVES

Poursuite de la sensibilisation des publics scolaires et grand public notamment à travers les interventions scolaires sur le thème du risque inondation, la mission des ambassadeurs des cours d'eau. Et diffusion auprès des écoles participantes des pochettes pédagogiques.

En 2026, l'opération nettoyage de la vallée du Tarn se tiendra à Comprégnac. Le Syndicat Tarn-amont coordonnera une opération nettoyage organisée par les mairies entre Vébron, Bédouès-Cocurès, Florac, Ispagnac, le centre d'activités de pleine nature de Sainte-Énimie, en partenariat avec les associations locales.

8. COMMUNICATION DU SYNDICAT TARN-AMONT

OUTIL

SAGE Tarn-amont : Objectif O. Protéger et valoriser les milieux et espèces du Tarn-amont et objectif S. Favoriser une gestion globale des risques d'inondations

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

La communication du Syndicat Tarn-amont a pour principaux objectifs :

- Développer la culture du risque
- Sensibiliser aux milieux aquatiques et à leur fonctionnement
- Faire connaître et reconnaître le SMBVTAM
- Communiquer sur nos actions

Pour améliorer les actions de sensibilisation déjà menée, le Syndicat Tarn-amont a souhaité élaborer un plan de communication. Cette action s'est déroulée dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI d'intention Tarn-amont.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Le plan de communication est établi pour six ans. Le plan de communication intègre des actions déjà réalisées depuis de nombreuses années qui fonctionnent et des nouvelles. 8 publics ont été identifiés : tout public, jeune public, grand public, les élus, les entreprises, les agriculteurs, les riverains, le tourisme. Pour chaque public, une fiche de synthèse a été réalisée avec les différentes actions de communication à mener, la récurrence, la portée géographique, l'évaluation de ces actions, les objectifs.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Mise en œuvre du plan de communication

Plusieurs actions issues du plan de communication sont présentées dans ce document.

Afin de communiquer sur les actions et de diffuser les messages de sensibilisation le syndicat utilise différents médias et réseaux sociaux pour toucher de plus en plus de publics.

Réseaux sociaux

986 personnes suivent la page Facebook du syndicat (+283 followers par rapport à 2024). En 2025, 54 publications ont été mises en ligne sur des sujets variés : nettoyage des berges, ambroisie, cyanobactéries, qualité des eaux de baignade, prévention risques inondation, etc. Et les publications d'autres acteurs en lien avec les enjeux eau et biodiversité sont également régulièrement partagées sur cette page.

Les publications les plus vues, qui ont le plus de réactions et de commentaires sont encore cette année celles sur le suivi des cyanos notamment en juillet cette année. C'est aussi à cette période que y a le plus de nouvelles personnes qui s'abonne à la page.

Site internet

5 articles publiés dans les actualités du site. Les différents onglets sont régulièrement mis à jour pour correspondre à l'actualité des différentes missions. Mise en ligne également des PV et délibérations du comité syndical.

Presse

3 articles initiés sur les actions du syndicat + une dizaine d'autres articles citant le Syndicat mais aussi des articles réalisés par des partenaires ou les médias eux-mêmes (actions, périmètre, propos...).

Extrait de presse :

Millau. Exposition : « Le Flot des mémoires, les inondations du Tarn et de la Dourbie »... <https://www.millau.com/2025/04/02/millau-exposition-le-flot-des-memoires-les-inondations-du-tarn-et-de-la-dourbie>

Millau. Exposition : « Le Flot des mémoires, les inondations du Tarn et de la Dourbie »

Millau.com Publié le 2 avril 2025



Credit photo : Direction départementale de l'équipement et du service personnel et administratif générale SPMG, Cal public de 1962 à 1963. Document conservé aux Archives départementales de l'Ariège, cote 420W59

Du 2 avril au 3 mai 2025, la Maison de Ma Région à Millau accueille l'exposition « Le Flot des mémoires, les inondations du Tarn et de la Dourbie ». Organisée par la Communauté de communes Millau Grands Causses, en partenariat avec le SIVM du bassin versant Tarn-amont, cette exposition s'inscrit dans une programmation plus large autour de la Journée mondiale de l'eau.

Tout au long du printemps, des rendez-vous, spectacles, expositions, conférences et actions de nettoyage des berges invitent à réfléchir sur l'eau, ressource précieuse et enjeu majeur pour l'avenir. L'exposition présentée à la Maison de Ma Région s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Grand nettoyage des berges du Tarn à Paulhe : mobilisons-nous le 1er mars 2025 !

Millau.com Publié le 27 février 2025



Millau. Tarn'Alabrie, c'est parti !

Millau.com Publié le 2 avril 2025



<https://www.millau.com/2025/04/02/millau-tarn-alabrie-c-est-parti>

Moto enduro : qui veut la peau du Trèfle lozérien ?

p. 14



...nent à la salle de la Menuiserie de Tarn'Alabrie, proposé par le Syndicat

du Tarn-amont vivent en zone de diagnostics de vulnérabilité des biens. Cette action est une aide à la prévention n-amont pour la période

...bénéficier de la présentation du

04/04/2025, 09:12

1 sur 2



PERSPECTIVES

Mise en œuvre des actions du plan de communication.

ANIMATION AGRICOLE

1. ANIMATION DE LA DÉMARCHE DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX 2025-2030

OUTIL

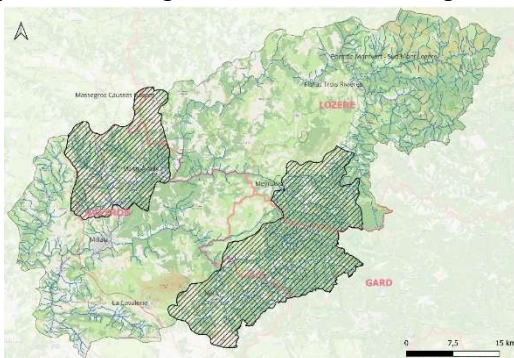
SAGE Tarn-amont : Enjeu V – Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau,
Action O2 – Sauvegarder les zones humides

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

En 2025 l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a annoncé relancer la démarche des paiements pour services environnementaux (PSE) expérimentée entre 2019 et 2024. Ils s'inscrivent dans la mise en œuvre des mesures 20 et 27 du Plan EAU avec 2 grands objectifs : la préservation des zones humides et en particulier les prairies humides déclinée dans le PSE Zones humides Prairies permanentes (PSE ZH-PP (mesure 20) et la préservation de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable déclinée dans le PSE Aire alimentation des captages (PSE AAC) (mesure 27). Concernant les PSE zones humides, 33 territoires ont été rendus éligibles à l'échelle du bassin Adour-Garonne, dont deux sur le Territoire Tarn-amont. Sur ces territoires, le dispositif permettra de valoriser et rémunérer pendant 5 ans les pratiques agroécologiques vertueuses et favorables à la préservation de la ressource en eau mises en place par les agriculteurs.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

Les Syndicats de rivière ont été sollicités pour animer localement la démarche et assurer le lien entre l'Agence de l'Eau pilote du dispositif, les structures auditrices chargées d'évaluer les pratiques agroécologiques des exploitations intégrant la démarche et les agriculteurs concernés.



*Localisation des secteurs ouverts aux PSE ZH PP sur le bassin Tarn-amont
et réunion de présentation à Saint-Sauveur-Camprieu*

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Après l'annonce du lancement des PSE 2025-2030 en septembre 2025, une campagne d'information à destination des agriculteurs potentiellement éligibles a été réalisée. 171 courriers ont été envoyés et trois réunions de présentation du dispositif ont été organisées pour expliquer la démarche et mobiliser les agriculteurs sur la 1^{re} période d'inscription ouverte d'octobre à décembre 2025. Dès lors, les agriculteurs souhaitant intégrer les PSE ont été accompagnés dans leurs démarches, soit une quarantaine de dossiers suivis sur cette première période.

PERSPECTIVES

- Poursuivre l'animation du programme pour les 5 ans à venir en assurant le lien entre Agence de l'eau, structures auditrices et agriculteurs ayant intégré les PSE sur les deux secteurs du Tarn-amont.
- Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs ayant intégré le programme.
- Accompagner le lancement du 2^e PSE concernant les aires de captage prévu courant 2026 puis animer la démarche

GESTION DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES

1. MISE EN ŒUVRE DE LA 3^{ÈME} TRANCHE DE TRAVAUX DE GESTION DE LA RIPISYLVE ET DES EMBÂCLES

OUTIL

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques Tarn-amont 2023-2027

Objectif : A.1- Maintenir une ripisylve fonctionnelle

Fiche action 1 : Entretien la ripisylve et gérer les embâcles et les laisses de crues

Arrêté de DIG du 22 février 2023 pour 5 ans, du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2027.

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPG MA du Tarn-amont, des tranches annuelles de gestion la ripisylve et des embâcles sont réalisées.

Durant l'année 2025, les actions ont consisté à :

- La mise en œuvre de la 3^{ème} tranche de gestion de la ripisylve
- La réalisation de travaux ponctuels de surveillance active
- La préparation de la 4^{ème} tranche de gestion de la ripisylve en 2026

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des travaux de la 3^{ème} tranche de gestion de la ripisylve

L'action a consisté à l'envoi des conventions de travaux aux propriétaires riverains concernés, l'information auprès des mairies, au marquage des arbres avec les entreprises mandatées et au suivi des chantiers pour assurer leur bon déroulement.

La surveillance active

Ces travaux sont menés ponctuellement pour répondre aux urgences dans le cadre de l'intérêt général, soit vis-à-vis de la sécurité des usagers de la rivière (baigneurs, canoës, ...), soit pour éviter la formation d'encoches d'érosion de berges ou d'embâcles proche d'enjeux (routes, ouvrages d'arts, ...).

La préparation de la 4^{ème} tranche de gestion de la ripisylve pour l'année 2026

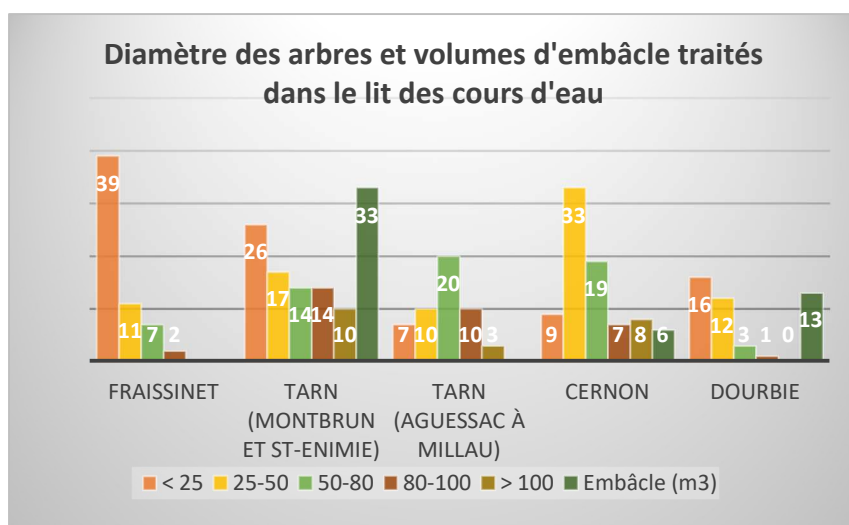
En 2025, le travail de terrain a consisté à prospecter les 9 secteurs concernés par les travaux de gestion de la ripisylve prévus à partir de l'été 2026, représentant un linéaire de 30km de cours d'eau. Chaque arbre à traiter a été identifié et localisé sous SIG (diamètre, cubage estimatif, statut (tombé, penché, mort, dépérissant, embâcle...) conditions d'accès, estimatif du coût d'intervention). Ces prospections ont été réalisées au cours de l'été 2025. En parallèle, le travail administratif a consisté au montage d'un marché de travaux avec consultation d'entreprises puis analyse des offres et attribution des lots. Il a également consisté au montage et au dépôt des dossiers de demande de subventions.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

La mise en œuvre des travaux de la 3^e tranche de gestion de la ripisylve

En amont des travaux, des conventions ont été envoyées à l'ensemble des propriétaires des parcelles concernées. Ces conventions permettent d'informer les propriétaires des intentions de travaux et de formaliser les accords pour l'accès aux parcelles et la réalisation des chantiers. Elles permettent également de préciser le devenir des bois, pouvant soit être mis à disposition des propriétaires qui en expriment le souhait, soit évacué pour revalorisation. 215 conventions ont ainsi été envoyées, chacune accompagnée d'un guide du riverain.

Les travaux ont été réalisés sur 9 secteurs concernant 28 km de cours d'eau répartis sur l'ensemble du bassin Tarn-amont. Les chantiers ont été réalisés par trois entreprises entre juillet et novembre 2025. 300 arbres et 52 m³ d'embâcles ont été traités sur les cours d'eau. 150 m³ de laisses de crue ont été traitées sur l'une des zones de piège à embâcle identifiée sur le secteur de Montbrun.



La surveillance active

Au cours de l'année 2025, 10 interventions de surveillance active ont été réalisées pour retirer 40 arbres et 40 m³ d'embâcles ou souche en travers du lit des rivières.



Le montant total des travaux de gestion de la ripisylve et des embâcles réalisés en 2025 s'élève à 78 129,60€ TTC. Ces travaux sont financés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les Départements de l'Aveyron et de la Lozère, et l'autofinancement est assuré par le Syndicat Tarn-amont via ses Communautés de communes membres.

La préparation de la 4^e tranche de gestion de la ripisylve pour l'année 2026

L'enveloppe allouée à la 4^e tranche de gestion de la ripisylve en 2026 est de 100 000€ HT dont 80 000€ HT dédiés aux secteurs d'entretien annuel et 20 000€ HT dédiés aux secteurs de surveillance active. Ces montants de travaux ont été approuvés en Comité Syndical le 29 septembre 2022 avec un autofinancement mutualisé par toutes les Communautés de communes membres du Syndicat Tarn-amont.

Les prospections de terrain effectuées à l'été 2025 ont permis de définir un volume de travaux sur les 9 secteurs (28 km de rivières) prévus dans la 4^e tranche du PPG MA Tarn-amont 2023-2027.

Une consultation des entreprises a été réalisée et l'analyse des offres a permis d'attribuer l'ensemble des lots pour les travaux de gestion de la ripisylve et de surveillance active.

Des dossiers de demande de subventions ont été montés afin de solliciter l'aide financière des départements de la l'Aveyron et de la Lozère, ainsi que l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

PERSPECTIVES

Au printemps 2026 ; les propriétaires riverains seront identifiés pour leur faire parvenir les demandes de d'autorisation de passage et de travaux sur leurs parcelles. La réalisation des travaux est quant à elle prévue pour l'été-automne 2026. Des travaux ponctuels pourront aussi être réalisés au cours de l'année dans le cadre de la surveillance active.

Une tranche exceptionnelle de gestion post crue est également prévue pour traiter les embâcles et les arbres qui ont été déposés par les crues de décembre 2025.

D'autre part, les prospections de terrain concernant la 5^e et dernière tranche de travaux de gestion de la ripisylve seront effectués au cours de l'été 2026.

2. POURSUITE DES OPÉRATIONS DE RESTAURATION DE ZONES D'EXPANSION NATURELLE DE CRUES (ZEC) ET SUIVRE LA MOBILITÉ DES COURS D'EAU

OUTIL

SAGE Tarn-amont : Enjeu V : Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau -Objectif P : Préserver ou rétablir l'équilibre hydromorphologique des cours d'eau

Enjeu VI : Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire - Objectif S : Favoriser une gestion globale des risques d'inondations

Programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG Vallée du Tarn 2014-2018 (2021). Repris dans le PPG MA Tarn-amont 2023-2027) : Objectif : B.2- Restaurer un espace de bon fonctionnement des cours d'eau.

Fiche action 5 : Conserver et retrouver un lit moyen et Fiche action 6 : Suivre la dynamique morphologique.

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Poursuite des travaux de restauration de la mobilité du Tarn dans le méandre de Saint-Hilarin sur la commune de Rivière-sur-Tarn.

Ce projet vise à rétablir la mobilité du Tarn sur près de 1300m et réduire la vulnérabilité d'un camping. Il prévoit l'enlèvement de 11 emplacements de camping en bordure de rivière et la relocalisation de 16 emplacements hors zone inondable ou dans une moindre mesure. Un bâtiment en ruine et des bassins de décantation issue d'une ancienne centrale à béton seront démolis. La pente des berges sera adoucie et elles seront revégétalisées. Les matériaux sains issus des délais seront rengraissés sur les atterrissements existants afin de redonner de la mobilité à la rivière. La première phase de travaux débutée en novembre 2024 a été finalisée en mars 2025. La seconde phase lancée début septembre 2025 doit se terminer en mars 2026.

Suivre la dynamique de mobilité des cours d'eau :

Lors des précédents PPG, le Syndicat Tarn-amont est intervenu sur plusieurs atterrissements du Tarn et de la Dourbie pour faciliter leur remobilisation par les crues. Les travaux consistaient à la coupe de la végétation sur ces atterrissements et/ou à une scarification. L'efficacité de ces interventions s'avère relative car les cours d'eau sont très dynamiques avec un important transit sédimentaire. Ce type de travaux peut également avoir des effets sur le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes. Plusieurs points à enjeu du bassin versant ont été identifiés pour effectuer un suivi de la dynamique d'évolution des atterrissements et préciser de meilleures modalités de gestion.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Travaux de restauration de l'espace de mobilité dans le méandre de St Hilarin

En septembre 2025, la seconde phase de travaux a consisté à la démolition du bâtiment en ruine, le retrait des emplacements de camping en bordure du Tarn, le remodelage de l'ensemble des berges (550m), la création d'un lit de plants et plançons, la dépollution du site avec le retrait et l'évacuation des déchets (pneux, ferraille, bloc béton, etc...) et la remise des matériaux sains sur les bancs latéraux.

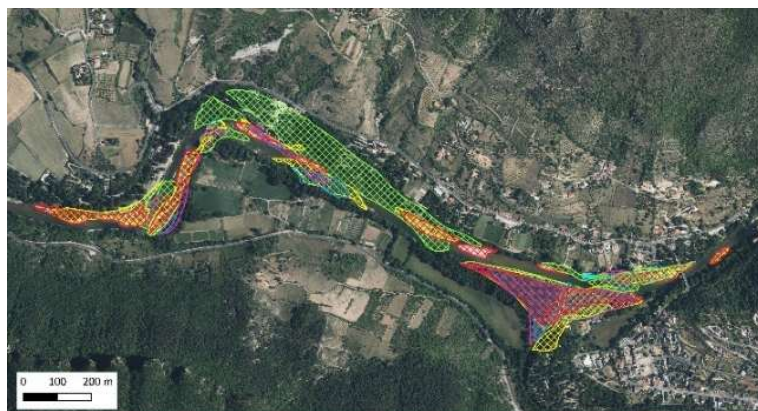




Suivi de la mobilité des cours d'eau :

Lors du diagnostic du PPG Tarn-amont, 6 secteurs de mobilité ont été identifiés sur le Tarn et la Dourbie. En 2025, ces secteurs ont fait l'objet d'un travail de comparaison des photos aériennes de 1950 à aujourd'hui. L'évolution des tracés du lit des rivières a ainsi été cartographiée. Ces comparaisons permettent de visualiser l'ampleur des déplacements de la charge sédimentaire après des crues morphogènes (ex 1963, 1982, 2020). Elles permettent également de mesurer la vitesse de colonisation des bancs de gravier (atterrissement) par la végétation, d'évaluer le caractère cyclique ou non des mobilisations/reformations des atterrissements et d'étayer les conseils techniques donnés sur le terrain lorsque des travaux sont envisagés ou sollicités.

Ce travail cartographique a été complété par la définition d'un protocole de suivi des points de mobilité appliqué sur le terrain après les crues morphogènes.



Evolution des atterrissements du Tarn sur le secteur de Peyreleau - Le Rozier
Entre 1950 et 2022

PERSPECTIVES

Saint Hilarin :

Le chantier de St-Hilarin va se poursuivre en 2026 par la végétalisation des berges et des talus. Des travaux de remise en état du parking utilisé comme base de vie de chantier et l'aménagement d'un embarcadère sont également prévus pour la fin de printemps.

Plusieurs suivis seront mis en place sur le site pour voir l'évolution du lit du Tarn et le déplacement des bancs de gravier

Suivi de la mobilité des cours d'eau :

Au cours de l'année 2026, il est prévu d'appliquer le protocole de suivi des points de mobilité des rivières après les crues morphogènes. Le travail de cartographique pourra être complété en recensant les principaux enjeux susceptibles d'être impactés par la dynamique morphologique des cours d'eau (réseaux, voiries, ouvrages, ...).

3. RESTAURATION DU FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

OUTIL :

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027.

Objectif C.2 – Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau, fiche action 9 : Restaurer le lit des cours d'eau recalibrés

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

En octobre 2024, une crue éclair est survenue sur le ruisseau du Bourg, provoquant des dégâts sur plusieurs ouvrages dans la traversée de Boyne (Commune de Rivière-sur-Tarn) :

- Le lit s'est incisé de 60 cm dans toute la traversée de Boyne (450m),
- Deux conduites d'eaux usées ont été mises à nue par l'incision du lit du ruisseau,
- Les soubassements d'un mur de soutènement de voirie ont été dégradés,
- Plusieurs encoches d'érosion sont apparues ou se sont accentuées,
- Une large portion de berge a été emportée dans un camping.



DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

La concentration des dégâts sur un linéaire de 450 mètres et la diversité des gestionnaires d'ouvrages concernés ont rendu pertinent de porter un regard global sur la définition des travaux de réparation à entreprendre, à la fois pour identifier les possibilités de coordonner certaines interventions et de mutualiser les moyens et également élargir le champ des travaux à une restauration de l'hydromorphologie du cours d'eau et de réduction de l'impact provoqué par des crues similaires.

Le syndicat poursuit l'accompagnement de la Mairie de Rivière-sur-Tarn, du SIVOM Tarn-Lumensonesque



RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

La proposition d'une étude de faisabilité de travaux de restauration de l'hydromorphologie et des ouvrages touchés dans traversée de Boyne a été validée et une consultation a été effectuée, permettant de retenir un bureau d'étude. La mission a été lancée en octobre 2025 avec un premier rendu (COPIL n°1) prévu en février 2026.

PERSPECTIVES

La restitution de l'étude est attendue pour l'été 2026. Elle prévoit la définition au stade AVP d'un scénario de réparation des ouvrages touchés et des aménagements hydromorphologiques réduisant à long terme l'impact des crues éclaircies dans la traversée de Boyne.

4. RÉTABLIR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

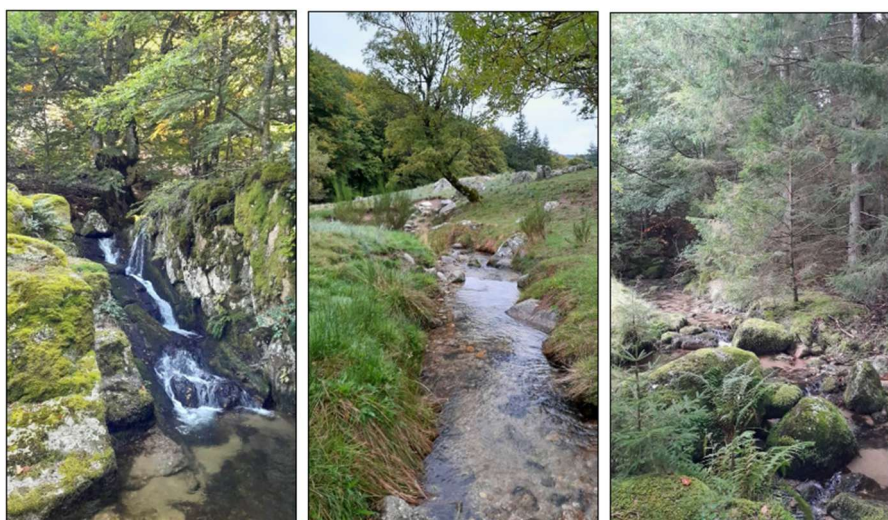
OUTIL :

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027.

Objectif C.1 – rétablir la petite continuité écologique et sédimentaire

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Le Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion Piscicole (PDPG) du Gard, validé pour la période 2024-2029, identifie plusieurs obstacles à la continuité écologique sur des ruisseaux affluents de la Dourbie. En 2024 des prospections ont été effectuées sur le ruisseau de Duzas, le Pueylong et le ruisseau de Prunaret pour étudier la faisabilité de travaux de suppression / reprise d'ouvrages bloquants avec la FDAAPPMA du Gard, l'AAPPMA de Dourbies et la Mairie. Ce travail a permis en 2025 de monter un projet de travaux sur le ruisseau de Prunaret abritant une population patrimoniale de truite fario fonctionnelle mais cloisonnée du reste du réseau hydrographique par une chute naturelle infranchissable. Sur ce tronçon cloisonné, un radier permettant le passage d'engins forestiers obstrue la continuité écologique et bloque l'accès à un linéaire de 350 mètres de cours d'eau fonctionnel.



DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

En 2025, un travail de concertation a été réalisé avec les partenaires et acteurs locaux (FDAAPPMA et AAPPMA, ONF, PNC et Agence de l'Eau) en vue de remplacer l'ouvrage bloquant par un pont cadre en dalots béton transparent sur le plan sédimentaire et de la circulation piscicole. Une démarche partenariale a été initiée entre l'Office National des Forêts, propriétaire de l'ouvrage, la Fédération de Pêche du Gard qui assure un suivi piscicole sur le ruisseau et le Syndicat pour porter et financer les travaux.

Après la définition et le chiffrage des travaux, une recherche de subventions a été effectuée auprès de l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et le Conseil Départemental du Gard. Le Parc National des Cévennes et la DDTM30 ont également été concertés pour préparer les demandes réglementaires d'autorisation de travaux en zone cœur de parc et de déclaration loi sur l'eau permettant une réalisation des travaux à l'été 2026.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

- Définition et chiffrage des travaux de remplacement de l'ouvrage bloquant,
- Rédaction d'une convention de partenariat entre l'ONF et la Fédération de Pêche du Gard,
- Recherche des financements
- Préparation des dossiers réglementaires



5. PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX

OUTIL

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027.

Objectif C.3- Limiter le colmatage des cours d'eau, fiche action 10 : Appréhender l'impact du piétinement et communiquer auprès de la profession agricole et mettre en œuvre des actions de mise en défens des berges, d'aménagement de points d'abreuvement et de passage pour la traversée du bétail et/ou des engins

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Le bassin versant Tarn-amont recense un important nombre de zones humides. Ces dernières sont majoritairement situées autour du mont Lozère (363 ha), du mont Aigoual (164 ha) et de la partie amont du bassin versant de la Muse (88 ha). Conscient de la richesse et de l'intérêt que représentent les zones humides face aux changements climatiques, le syndicat Tarn-amont a pour volonté d'accompagner ou mettre en œuvre des actions partenariale pour la préservation de ces milieux.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Il s'agit de mettre en œuvre les actions inscrites dans le PPG dont les projets suivants :

Projets d'aménagements pour limiter le piétinement des bêtes sur les berges et les zones humides

Le Syndicat Tarn-amont mène des actions pour limiter le sur-piétinement des bêtes et améliorer les conditions d'abreuvement dans les ruisseaux et les zones humides. C'est le cas sur le ruisseau de la Combe des Cades à Ispagnac avec un enjeu écrevisse à pattes blanches. L'état des lieux, l'élaboration du plan d'aménagement et les échanges pour l'accord des propriétaires et exploitants concernés ont été menés en 2024 en vue de mettre en œuvre des travaux en 2025.

Projet de restauration de zones humides sur les rives du Durzon à Nant

Courant 2024, un plan d'action en faveur de la préservation des zones humides et des versants bordant le Durzon a été formalisé entre l'association de riverains Nant en Transition, le Conservatoire des espaces naturels et le Syndicat Tarn-amont. Ce programme vise à sensibiliser et engager des propriétaires riverains dans une démarche de restauration des fonctionnalités écologiques des zones humides ayant été dégradées par le recalibrage du Durzon en 1971. Des travaux peuvent également être mis en œuvre pour améliorer le fonctionnement des zones humides

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Travaux d'aménagement du ruisseau de la Combe des Cades à Ispagnac

Les travaux ont consisté à la mise en place de 170 m mètres de clôtures autour d'une source et sur les rives du ruisseau empêchant leur piétinement par le bétail. Cette mesure réduit les risques de colmatage du fond du cours d'eau néfaste pour le maintien de la population d'écrevisses à pattes blanches présente sur le site. Deux bacs d'abreuvement avec flotteur ont été installés pour que le bétail garde un accès à la ressource en eau. Les abords ont été stabilisés avec un empierrement et un passage à gué a été restauré.

Le montant des travaux de mise en défens et d'aménagement de point d'abreuvement s'élève à 7956€ financé à 80% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.



Restauration de zones humides sur les rives du Durzon à Nant (Bassin de la Dourbie) :

Le travail de concertation mené avec les propriétaires riverains se poursuit avec la volonté de formaliser les premiers accords d'actions avec les propriétaires volontaires. Un diagnostic naturaliste complet de la vallée du Durzon a été effectué par le CEN. Il permet d'appuyer la définition des mesures de gestion et de travaux préconisés au cas par cas sur les zones humides et d'affiner les propositions en matière de convention de gestion, bail emphytéotique ou d'acquisition des parcelles faites aux propriétaires. Ces démarches sont réalisées par le CEN avec un appui ponctuel du Syndicat dans les échanges de proximité avec les propriétaires. Une procédure d'acquisition par le CEN de deux parcelles appartenant à la Fédération de Pêche de l'Hérault est également en cours. Le suivi de ces démarches permet d'anticiper la définition de potentiels travaux qui seront portés par le Syndicat Tarn-amont et d'être réactif dans leur mise en œuvre.



PERSPECTIVES :

Projet d'aménagement au lieu-dit le Bouquet sur la commune de Barre-des-Cévennes

Au cours de l'année 2025, d'autres opportunités se sont présentées et des démarches ont été menées avec les propriétaires et les exploitants de parcelles en bordure de ruisseau. Ainsi, un linéaire de 280m cours d'eau sera mis en défens au printemps prochain avec la création d'une clôture. Une plantation de ripisylve sera réalisée à l'hiver 2026. En parallèle, un passage busé sera réaménagé en amont immédiat afin de reconnecter la zone humide avec le cours d'eau.

Restauration de zones humides sur les rives du Durzon à Nant

Dès que les premières opérations de maîtrise foncière auront été formalisées par le CEN, le syndicat Tarn-amont s'associera à la définition des plans de gestion et de travaux permettant de restaurer les fonctionnalités écologiques des zones humides. Dans le cas de travaux, le syndicat se portera maître d'ouvrage. Les premières opérations devraient concerner les parcelles de la Fédération de pêche de l'Hérault lorsque la vente au CEN aura été conclue courant 2026.

6. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ESPÈCES PROTÉGÉES

OUTIL

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027.

Objectifs : D.1-/ D2 Informer et gérer les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), fiches 11 et 12 Suivre le développement des EEE, Réduire le risque de colonisation des EEE

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Dans le cadre de ses missions de gestion des milieux aquatiques, le Syndicat Tarn-amont apporte son soutien à toute initiative en faveur de la préservation des espèces protégées et de leurs habitats liés aux cours d'eau et aux zones humides. De plus, il s'intéresse aux espèces exotiques envahissantes qui pourraient menacer l'équilibre des milieux aquatiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

Gestion d'un foyer de renouée du Japon à Nant :

En 2024 un travail de stage a permis la mise à jour de la connaissance des espèces exotiques envahissantes sur le bassin versant, en particulier de la renouée du Japon, sur le bassin Tarn-amont. Un descriptif comparatif des moyens de lutte a également été établi en vue de définir une stratégie de gestion de cette plante invasive adaptée au territoire. Dans la poursuite du travail d'état des lieux et de définition d'une stratégie de lutte contre les foyers de renouée du Japon, un stagiaire de BTS GPN a travaillé à la rédaction d'un plan de gestion d'un foyer situé sur une parcelle communale en bordure de la Dourbie à Nant et qui avait fait l'objet de travaux en 2020. La présence de gros blocs tuffeux n'avait pas rendu possible de décaissement de la totalité des terres contenant des rhizomes lors des premiers travaux et provoqué la reprise du foyer. Une intervention était nécessaire pour éviter l'expansion trop grande et irréversible du foyer.

Gestion des rémanents de renouée :

Plusieurs foyers de Renouée du Japon sont inventoriés le long du Tarn en Lozère dont certains localisés en bordure immédiate de route ou sur des parcelles communales sujettes à être fauchées. Pour éviter la propagation de fragments pouvant rebouturer à l'aval, des solutions de collecte et de traitement des rémanents ont été recherchées en partenariat avec Environnement Sud Lozère et le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE).

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Foyer de Nant :

À l'issue du stage, un plan de gestion a été rédigé et présenté aux élus et service technique de Nant et l'association de riverains Nant en Transition susceptibles d'être parties prenantes. Ce plan de gestion a été assorti de propositions de revalorisation de l'ensemble de la parcelle aujourd'hui en friche. La méthodologie d'intervention retenue et mise en place a été l'arrachage manuel régulier effectué durant toute la saison végétative s'étendant d'avril à octobre pour contenir voire éradiquer le foyer. L'association Nant en Transition a participé bénévolement à l'arrachage, appuyée par les services techniques de Nant qui a maintenue l'accessibilité du site en débroussaillant plusieurs fois le chemin d'accès au fil de la saison. Entre 3 et 5 bénévoles ont participé en effectuant des arrachages en moyenne tous les 15 jours entre avril et le 15 août, soit 16 passages. Une réduction nette du nombre de repousses a été observée en août mais une baisse de la pression d'arrachage a été constatée en septembre et octobre permettant foyer de se maintenir.




Gestion des rémanents

Une réflexion pour la collecte et la gestion des rémanents issus de la coupe de la Renouée du japon a été menée en 2025. Cette démarche a été portée avec le SDEE de Lozère, le Syndicat Environnement Sud Lozère, le Parc national des Cévennes, la mairie de Florac et le Syndicat Tarn-amont. En ce sens un courrier d'information a été envoyé aux riverains d'un foyer de Renouée du Japon et une information a été donnée aux gardiens de déchetterie.

PERSPECTIVES

La campagne d'arrachage du foyer de renouée sera reconduite en 2026 à Nant. Un bilan de la saison 2025 sera fait avec les services techniques et les membres de l'association, en particulier pour s'assurer que l'effort de pression d'arrachage pourra être maintenue jusqu'à la fin de la saison végétative et espérer une réduction notable du foyer.

7. ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS TECHNIQUES AUPRÈS DES RIVERAINS

OUTIL

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027.

Objectif : F.1- Accompagner les usagers, riverains, collectivités et initiatives locales, fiche action 17 : Apporter une assistance technique à l'entretien et la restauration de cours d'eau

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Dans le cadre des missions de gestion des cours d'eau, les chargés de mission milieux aquatiques apportent un soutien auprès des collectivités, des riverains, des usagers et des initiatives lorsque nécessaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

En pratique, les chargés de mission milieux aquatiques se rendent sur le terrain lorsqu'ils sont sollicités pour prodiguer des conseils techniques à l'entretien de la berge, au choix dans les plantations ou encore pour apporter des conseils pour la protection d'une berge en génie végétal ou la réduction de la vulnérabilité en bordure de rivière. Si besoin, ils aident au remplissage des dossiers loi sur l'eau avant toute intervention en rivière.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

En 2025, une soixantaine d'accompagnements et de conseils techniques ont été apportés pour des projets d'aménagements ou de restauration en bordure de rivière (effondrements de murs, curage en amont de petits ouvrages d'arts sur des ravins). Au cas par cas, le syndicat donne son appui pour la rédaction des dossiers loi sur l'eau et la définition des mesures de réduction des impacts en phase chantier, ce fut notamment le cas sur la Jonte où les travaux de réparation d'un mur sous-cavé nécessitaient une mise en assec du lit de la rivière.



Accompagnement de travaux de réparation d'un mur de soutènement sur la Jonte au Rozier en septembre 2025.

Des conseils et des éléments d'information sont également donnés aux riverains pour l'entretien de la ripisylve, la gestion des dégâts de castors ou accompagner l'évolution des atterrissements en rivière.



- Le Syndicat a également participé aux atlas de biodiversité communaux à Florac, Bédouès-Cocurès et Trèves.
- Les chargés de mission ont également participé à plusieurs COPIL et journées techniques organisés par les structures partenaires, en particulier sur les zones humides, les sites Natura2000, les mares et lavognes.

PERSPECTIVES

Dans le cadre du PPG milieux aquatiques du Tarn-amont, les élus du Syndicat souhaitent poursuivre les accompagnements au service du territoire et de ses habitants, dans une logique de conciliation des usages et de préservation des milieux aquatiques.

PRÉVENTION DES INONDATIONS

1. SYSTÈME LOCAL DE SURVEILLANCE DES CRUES

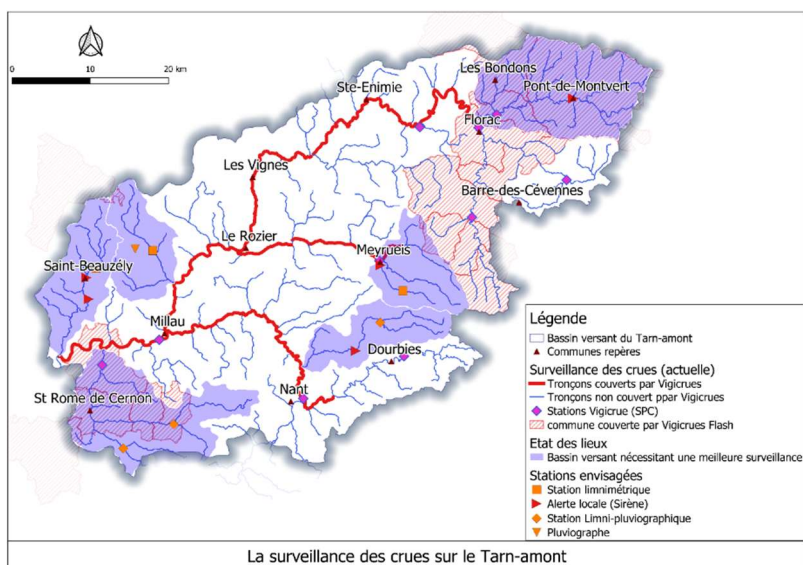
OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI 2024-2029, Axe 2

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Faisant suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2021 dans le cadre du PAPI d'intention, l'objectif est **d'améliorer l'anticipation des crues et inondations** (prévision et avertissement) sur des secteurs à enjeux du territoire souvent situés en tête de bassin et de capitaliser sur les données récoltées. Il s'agit d'installer un nouveau réseau de stations de surveillance sur le territoire avec dans un premier temps, la définition du réseau et de ses modalités de fonctionnement, puis l'installation des équipements sur site ainsi que les modalités de supervision et de prévision.

Les bassins versant concernés sont identifiés sur la carte ci-dessous :



DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

En 2024, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été mobilisée auprès du bureau d'études EGIS eau (suite à une consultation des entreprises).

Cette AMO se découpe en 5 phases :

- Phase 1 : définition du système d'alerte (instrumentation et concentration/supervision)
- Phase 2 : rédaction des AVP définitifs (instrumentation et concentration/supervision)
- Phase 3 : Assistance technique pour la rédaction du dossier de consultation des entreprises (instrumentation et concentration/supervision)
- Phase 4 : Assistance ponctuelle travaux (instrumentation et concentration/supervision)
- Phase 5 : conception d'un outil de diagnostics pour la surveillance des crues et des évènements.

La consultation des entreprises pour l'instrumentation et la supervision s'est déroulée durant l'été 2025 et c'est l'entreprise OTT Hydromet qui a été retenue. L'installation des équipements a été découpée par tranches afin d'échelonner les dépenses :

- Tranche ferme : L'élaboration de la concentration/supervision, la fourniture et pose pour le Ladoux, le Béthuzon, dont études et contrôles et maintenance (début 2026).
- Tranche optionnelle n°1 : La fourniture et pose pour le Trèvezet, dont études et contrôles, et maintenance (courant 2026).
- Tranche optionnelle n°2 : La fourniture et pose pour le Lumensonesque, dont études et contrôles et maintenance (courant 2026).

- Tranche optionnelle n°3 : La fourniture et pose pour le Cernon/Soulzon, dont études et contrôles et maintenance (courant 2026).

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Définition du système d'alerte (instrumentation et concentration/supervision) (AMO Phases 1 et 2)

- **Etat des lieux** : entretiens avec les communes et visites de terrain, analyse du suivi actuel des bassins versants (Service de prévision des crues SPC, stations hydrométriques DREAL, Météo France, Vigicrues et Vigicrues Flash, stations de suivi du Parc naturel régional des grands causses et du Parc national des Cévennes).
- **Retours d'expériences** réalisés par le Syndicat Tarn-amont auprès d'autres structures portant un système local de surveillance des crues, et notamment le Système ESPADA de la Ville de Nîmes, et le Syndicat Célé Lot médian (janvier 2025).



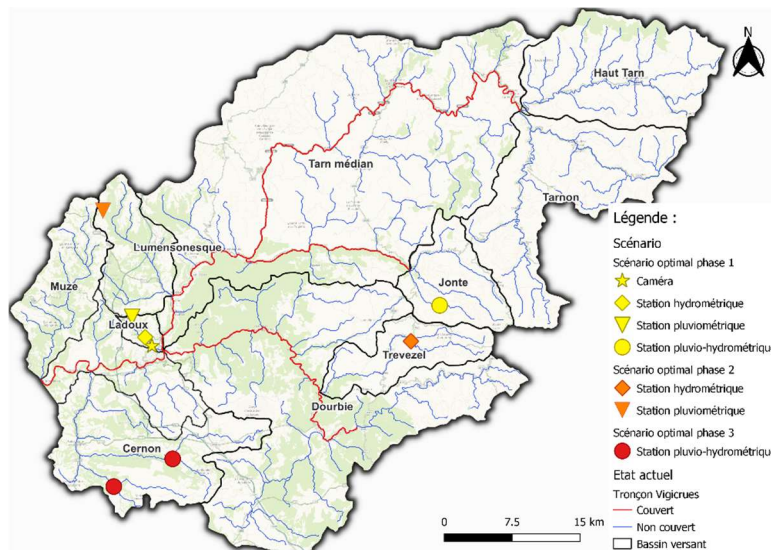
- **Proposition de scénarios** de mise en place du système de surveillance (instrumentation) et de l'organisation de l'exploitation du système, chiffrage des différents scénarios par l'AMO.
- COPIL de **concertation** pour choisir le scénario de surveillance des crues (6 février 2025) : présentation des scénarios d'instrumentation et d'exploitation du système et réalisation **d'une mise en situation** sur la base des différents scénarios pour recueillir les avis, suggestions et préoccupations des participants afin de coconstruire un scénario adapté aux enjeux du territoire



- **Structuration du scénario optimal** : l'instrumentation choisie est présentée dans la carte ci-dessous. En ce qui concerne l'exploitation du système (concentration/supervision), il a été décidé en 1^{er} lieu que le syndicat Tarn-amont mette à disposition l'outil de supervision aux communes et aux EPCI sans interprétation des événements pluvieux. Le Syndicat Tarn-amont, avec l'appui du prestataire,

assurera la formation initiale des élus et des agents. Il pourra également être sollicité par les communes pour un accompagnement partiel sous réserve de ses disponibilités et sur les heures de bureau.

La concentration/supervision pourra évoluer en fonction de l'expérience acquise et des besoins spécifiques identifiés lors de l'utilisation concrète du système pour la gestion d'événement (événements réels ou mises en situations lors d'exercices de crise). Cette adaptabilité permettra de maximiser l'efficacité du système dans le temps et de répondre aux besoins spécifiques du territoire.



Consultation des entreprises (AMO Phase 3)

Le dossier de consultation a été rédigé avec l'appui technique d'EGIS eau (AMO). La consultation s'est articulée autour de deux volets : le volet instrumentation et le volet concentration / supervision avec pour objectifs :

- La fourniture et l'installation de nouvelles stations de mesure sur l'ensemble des sites (répartis en plusieurs tranches)
- La fourniture et l'installation du concentrateur-superviseur.
- La maintenance de l'ensemble du système de suivi.
- La formation à l'utilisation et à la maintenance du système.

L'entreprise OTT Hydromet a été retenue.

Travaux et mise en service (instrumentation et concentration/supervision) (AMO Phases 4 et 5, et prestataire fourniture et travaux) :

La prestation d'OTT Hydromet a commencé par la tranche ferme soit : l'élaboration de la concentration/supervision, la fourniture et pose des instruments pour le Ladoux et le Béthuzon, y compris les études, contrôles et maintenance. Des visites de terrain ont permis de valider les plans d'implantations en fin d'année, et de lancer les commandes de matériel.

PERSPECTIVES

- Début 2026 : installation et mise en service des stations des bassins versants du Ladoux et du Béthuzon, mise en service du concentrateur/superviseur, formation des utilisateurs.
- Courant 2026 : installation et raccordement au système de surveillance (concentration/supervisions) des stations des tranches optionnelles (Trévezel, Cernon/Soulzon/Lumensonesque) .
- Conception et utilisation des outils de diagnostics pour évaluer la situation au niveau de chaque bassin versant équipé.
- Formation et retour d'expérience lors d'un épisode.

2. GESTION DES ÉCOULEMENTS DU LADOUX

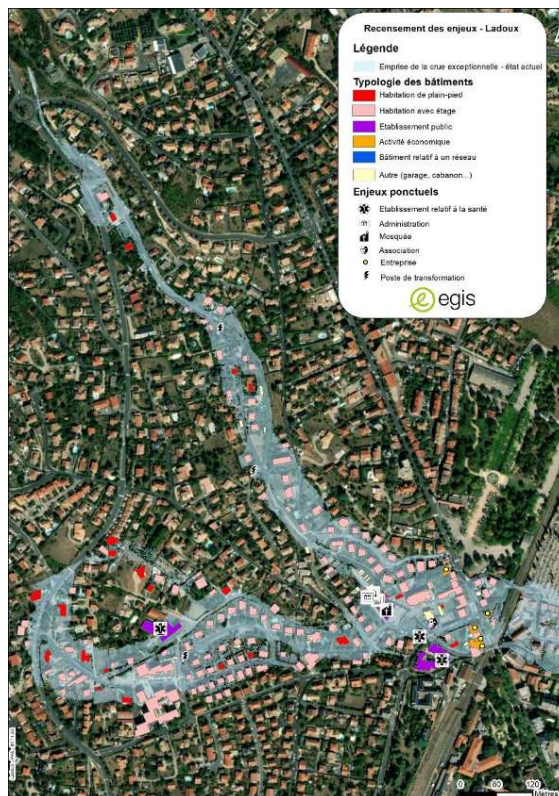
OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI 2024-2029, Axe 6

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

L'action 6.1 du PAPI d'intention visait à étudier des solutions afin de limiter l'impact des crues torrentielles du bassin versant de Ladoux à Millau. Cette action a fait l'objet d'une étude menée en 2022 par le bureau d'études EGIS eau. Cette étude intégrait :

- Une analyse des crues historiques du bassin versant
- De visites de terrain
- Un diagnostic hydrologique et hydraulique (modélisation 2D) du cours d'eau
- Une analyse des enjeux et des dommages causés par les inondations
- Des propositions d'actions et de scénarios d'aménagements



DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Parmi les 4 scénarios esquissés dans l'étude du PAPI d'intention, le scénario 0 a été retenu dans un 1^{er} temps. En effet, il s'agit d'un préalable qui pourra être complété dans un 2^e temps si nécessaire, par l'un des trois scénarios présentés par l'Etude EGIS.

Ce scénario comprend :

- Un travail sur la partie amont du bassin versant en lien avec la profession agricole, avec notamment la plantation de haies végétalisées, l'objectif étant ici de freiner l'eau et de limiter l'érosion dans les parcelles ;
- L'amélioration de la signalisation des inondations dans ce secteur ;
- La reconstruction du piège à embâcles en amont du boulevard de Cardinal Francois Marty

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

- En janvier 2025 : les riverains ont été rencontrés afin de répondre à leurs interrogations et d'identifier leurs inquiétudes.



<https://millavois.com/2025/01/31/millau-plus-de-200-000-euros-dedies-aux-mesures-de-prevention-pour-le-ladoux/>



<https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/ruisseau-du-ladoux-une-apres-midi-pour-comprendre-le-risque-3621>

- Le Syndicat Tarn amont et la Ville de Millau coordonnent leurs actions :

- Installation d'un système de surveillance des crues dédié (cf. fiche précédente)
- Incitation des riverains à effectuer un diagnostic de vulnérabilité de leur habitation ou, pour les entreprises de moins de 20 salariés, de leur bâtiment, dans le cadre du dispositif « Tarn'ALABRI » (cf. fiche suivante), organisation d'une réunion publique en mars 2025 pour présenter le dispositif (près de 150 personnes présentes).
- Pose de 2 macarons repères de crues pour signaler les débordements marquants du ruisseau : l'un indique la hauteur atteinte par l'inondation de 1994. L'autre, rappellera le niveau de la crue consécutive à un violent orage en 2022.
- L'étude pour le piège à embâcles en amont du boulevard de Cardinal Francois Marty a été confiée au bureau d'étude Egis Eau. Elle a permis de dimensionner et de concevoir l'ouvrage. Les entreprises ont été consultées pour les travaux.



PERSPECTIVES

- Pose des macarons repères de crues (janvier 2026)
- Réalisation des travaux sur le piège à embâcles (courant 2026)
- Réflexions à engager sur la réduction de la dynamique des écoulements sur versants amonts en lien avec les professionnels agricoles.

3. DISPOSITIF TARN'ALABRI

OUTIL

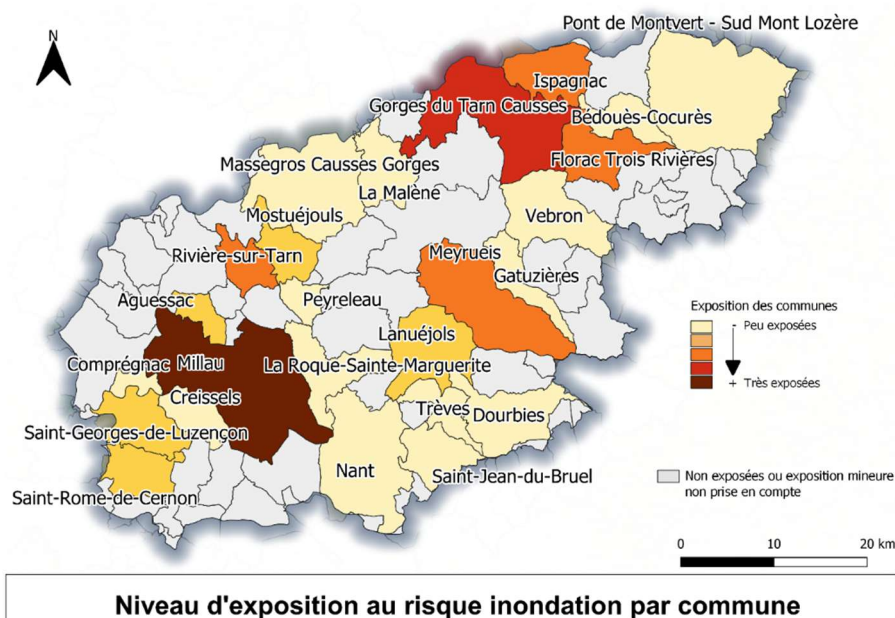
Programme d'action de prévention des inondations PAPI 2024-2029, Axe 5

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Le diagnostic du territoire réalisé au cours de l'élaboration du PAPI a permis d'évaluer l'exposition du Tarn-amont à l'évènement de référence :

- + de 5700 personnes** habitent en zone inondable
(ce chiffre monte à 1 personne sur 4 qui habite en zone inondable pour l'évènement extrême)
- 2 200 bâtiments** résidentiels
- 850 entreprises** dont **85 campings** (les ¾ des campings du territoire)
- 10 établissements** accueillant des **personnes vulnérables** (écoles et établissements pour personnes âgées)
- 8 bâtiments** utiles pour la **gestion de crise** (Maires, gendarmeries, centres techniques municipaux)
- 125 km** de routes
- Une quarantaine de points de captage d'eau potable, une vingtaine de stations d'épuration, 2 postes de transformation électrique, 2 déchetteries

Ces données ont été analysées et cumulées afin d'évaluer la vulnérabilité de chaque commune :



Lors du PAPI d'intention, des diagnostics de vulnérabilité ont été proposés aux foyers en **zones à risque fort d'un PPRI**. Au final ce sont 51 foyers qui ont pu bénéficier d'un diagnostic et de préconisations adaptées pour réduire leur vulnérabilité, ainsi qu'un livret de Plan familial de mise en sureté (PFMS) et de consignes pour le remplir.

En ce qui concerne les entreprises, une opération pilote a été menée sur le territoire de la Communauté de communes de Millau Grands Causses : **20 diagnostics** « rapides » réalisés par la Chambre de Commerce et d'industrie de l'Aveyron CCI12 et la Chambre de métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron CMA12. Parmi ces diagnostics, **10 ont été réalisés pour des campings**. Un guide des bonnes pratiques « Bien se préparer et faire face aux inondations » a été élaborée et envoyé par courrier aux **250 entreprises** de moins de 20 salariées identifiées en zone inondable (CC. Millau Grands Causses). Aucune de ces entreprises n'a pu être accompagnée pour la mise en œuvre des mesures et travaux. Une réflexion a aussi été initiée en Lozère, en lien avec la CCI48. À noter que la majeure partie des entreprises s'étant manifestées (en Lozère et en Aveyron) sont des **campings**.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Tarn'ALABRI fait suite aux opérations de réduction de la vulnérabilité menées dans le cadre du PAPI d'intention. C'est le dispositif local pour proposer des diagnostics de vulnérabilité aux inondations à **l'ensemble du territoire du Tarn-amont avec quatre déclinaisons :**

- **Particuliers : logements individuels et collectifs**
- **Les entreprises de moins de 20 salariés**
- **Campings de moins de 20 salariés**
- **Bâtiments publics**

Le bureau d'étude Mayane a été sélectionné suite à la consultation des entreprises (procédure formalisée, été 2024) pour la mise en œuvre du dispositif et la réalisation des diagnostics.

Le diagnostic est un RDV dédié aux inondations avec un diagnostiqueur et un géomètre. Les objectifs sont :

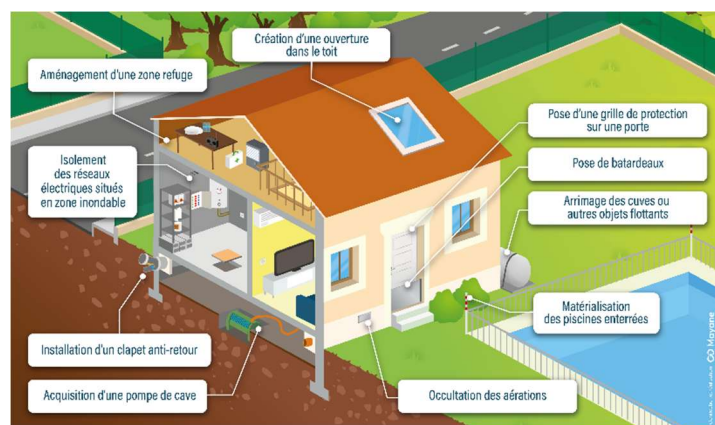
- Informer et sensibiliser les bénéficiaires
- Prendre les mesures intérieures et extérieures du bâtiment pour évaluer les éléments qui pourraient être touchés en cas d'inondation
- Estimer les hauteurs d'eau.

Un rapport personnalisé est ensuite produit avec des préconisations de mesures structurelles et organisationnelles. Des fiches travaux sont jointes ainsi que le PIMS « Plan individuel de mise en sûreté ». Les mesures et travaux préconisés sont basés pour les travaux identifiés dans la RV PAPI et/ou dans le PPRI en vigueur localement.

La mise en œuvre des travaux préconisés peut bénéficier de subvention de l'Etat via le Fonds de prévention pour les risques naturels majeurs (FPRNM) :

- 80% de subvention pour les particuliers
- 40% de subvention pour les entreprises et campings
- Pour les bâtis publics : 50% HT (FPRNM) + 20% HT (Région Occitanie).

Un accompagnement est proposé aux bénéficiaires jusqu'à la réception des travaux (y compris une aide pour la constitution du dossier de demande de subvention).



L'objectif sur la totalité du PAPI est de réaliser :

- 400 diagnostics habitations (individuelles et collectives)
- 60 diagnostics entreprises
- 30 diagnostics campings

Cet objectif est réparti en 2 opérations distinctes dans le temps. Ainsi les objectifs de la **1ère opération** (d'octobre 2024 à septembre 2026) sont :

	H. Indiv	H. Coll.	Eco	Campings
Diagnostics	180	20	30	15
Accompagnem travaux	27	3	3	3

Une technicienne a été recrutée au sein de l'équipe du Syndicat Tarn-amont, de juin 2024 à mai 2025, afin de préparer et de lancer le dispositif :

- Phase préparatoire (concertation avec les partenaires techniques et financiers, récolte des données, ...)
- Réalisation et mise en ligne d'une cartographie interactive,
- Préparation et réalisation de la 1^{ère} campagne de communication (identité visuelle, réunions publiques, information aux mairies, envoi d'un courrier aux bénéficiaires, etc.)
- Réalisation des premières visites de diagnostic chez les particuliers, avec les diagnostiqueurs de Mayane.

Les différentes étapes du projet sont :

1. Préparation :
 - Réunions de lancement, concertation (DDT/m), récolte des données, méthodologie, identification des biens, création d'un guichet unique, création et mise en ligne d'une cartographie interactive
2. Communication
 - Définition de la stratégie de communication, création d'une identité visuelle, animation, envoi d'un courrier et flyer aux bénéficiaires
3. Diagnostic
 - Prise des RDV, visite technique (diagnostiqueur et géomètre), rédaction et restitution des rapports, PIMS (plan individuel de mise en sûreté)
4. Travaux
 - Analyse des devis, constitution des dossiers de demande de subvention, réception des travaux (selon la complexité du cas)
5. Suivi et évaluation du dispositif
 - Coordination du dispositif, réunions d'étapes, réunion bilans.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

2025 est la 1^{ère} année du dispositif Tarn'ALABRI.

Département	Individuel	Collectif	Eco	Campings	Total
Aveyron	81	6	7	1	95
Lozère	33	1	4	1	39
Gard	3				3
Total	117	7	11	2	137

Cette année, le plan de communication et les outils de suivi dédiés ont été mis en œuvre :

- Mise en ligne d'un site internet dédié : www.alabri-tarn-amont.fr, qui donne également accès à la cartographie interactive
- Affichage dans les communes

- Présence sur le marché de Millau fin octobre 2025, dans le cadre de la Journée nationale de la résilience et afin de présenter le dispositif

Bilan de la communication en 2025 :

- **Dispositif « habitants »** : environ 2500 courriers (accompagnés d'un flyer) ont été envoyés afin d'inviter les bénéficiaires aux réunions publiques d'information. 3 réunions publiques ont été organisées sur le territoire : Florac, Saint Rome de Cernon, Millau. Des campagnes d'affichage ont été organisées dans les communes, et notamment à Millau en octobre.
- **Dispositif « entreprises »** : environ 350 courriers d'information accompagnés d'un flyer ont été envoyés, et une information spécifique a été diffusée auprès des partenaires (Chambre de commerce et d'industrie CCI, Chambre de métier et de l'artisanat CMA, Fédération de l'hôtellerie de plein air d'Occitanie).
- **Dispositif « campings »** : environ 80 courriers d'information accompagnés d'un flyer ont été envoyés, les campings ont également été contactés par mail, et le Syndicat s'est déplacé dans des salons dédiés afin d'aller à la rencontre de ce public spécifique (salon européen des tendances touristiques SETT à Montpellier par exemple).



Outils de communication créés : flyer habitants, Flyer entreprises et campings, stand pour les marchés, affiches, PIMS (Plan individuel de mise en sureté), POMSE (plan d'organisation et de mise en sureté des établissements).

PERSPECTIVES

- Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics diagnostiqués lors du PAPI d'intention : Maison des entreprises et déchetterie à Millau.
- Relance de la communication pour relance la dynamique et atteindre les objectifs de la 1^{ère} opération
- Diagnostics pour les habitations, entreprises et campings
- Accompagnements des bénéficiaires pour la mise en œuvre des travaux et la constitution des dossiers de demande de subvention
- Bilan de la 1^{ère} opération.

La deuxième opération pourra être lancée, selon les conclusions du bilan de la 1^{ère} opération.

4. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LE RISQUE INONDATION

OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI 2024-2029, Axe 1

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

L'objectif général est de poursuivre le travail de communication et de sensibilisation sur le risque d'inondations. Les outils utilisés par le Syndicat depuis plusieurs années sont :

- Collectes de témoignages et appels à contribution sur les crues historiques (autour des dates anniversaires des crues)
- Projets radio
- Expositions
- Journées nationales de la résilience
- Création et édition de guides et flyer
- Achat de mobilier spécifique : stands, borne audio panneaux d'exposition, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Plus spécifiquement, en 2025, l'accent a été mis sur la réponse à des sujets d'actualité :

- Présentation du podcast réalisé avec Radio Larzac sur la crue de la Jonte en 1994, lors des vœux du Maire à Meyrueis (janvier)
- Présentation des différentes expositions réalisées à la Maison de la région à Millau, dans le cadre d'un évènement local sur le Printemps de l'eau de la Communauté de communes Millau Grands Causses (avril 2025)
- **Organisation d'une représentation de théâtre pour les scolaires dans le cadre de la journée nationale de la résilience, à Florac**
- **Tenue d'un stand sur le marché de Millau dans le cadre de la journée nationale de la résilience,**
- **Réalisation de podcast (3 épisodes) sur les crues des gorges du Tarn en partenariat avec Radio Bartas, animation d'un atelier radio au collège de Florac, et émission en direct sur les inondations**
- Fourniture de 10 panneaux pour les parkings en zone inondable des communes en ayant fait la demande (Aguessac et Rivière-sur-Tarn).
- Création et édition des supports de communication pour les dispositifs Tarn'ALABRI (cf. fiche dédiée au dispositif Tarn'ALABRI)
- **Nivellement et pose de repères de crues et d'ensemble pédagogiques**

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Organisation d'une représentation de théâtre pour les scolaires dans le cadre de la journée nationale de la résilience, à Florac

La pièce « Oui mais si ça arrivait » de la compagnie Essentiel Ephémère a été proposée aux élèves du Tarn-amont en Lozère. La représentation s'est déroulée le 3 octobre à la Salle de la Genette Verte, au total ce sont 154 enfants et 19 adultes accompagnants qui y ont assisté.

Des dessins réalisés par 2 classes sur le thème des inondations ont été affichés à l'entrée de la salle.



Réalisation de podcast (3 épisodes) sur les crues des gorges du Tarn en partenariat avec Radio Bartas, animation d'un atelier radio au collège de Florac, et émission en direct sur les inondations.

Les podcasts sont disponibles sur le site de radio Bartas : <https://www.radiobartas.net/listings/projet-les-crues-du-tarn/>, Et bientôt sur la page dédiée du Syndicat Tarn-amont : <https://www.tarn-amont.fr/evenements-historiques/>

L'atelier radio a été animé auprès de 2 classes du collège de Florac.

Une émission de radio en direct sur les ondes de radio Bartas a également permis de compléter les témoignages entendus dans les épisodes de podcasts. Ayant été diffusée la veille du début d'un épisode Cévenol important (crues des 21 et 22 décembre) cette émission a aussi permis de rappeler les bons gestes et réflexes à adopter en cas de crue.



Tenue d'un stand sur le marché de Millau dans le cadre de la journée nationale de la résilience,
Cet événement a permis de sensibiliser plus de 80 personnes.

Nivellement et pose de repères de crues et d'ensemble pédagogiques

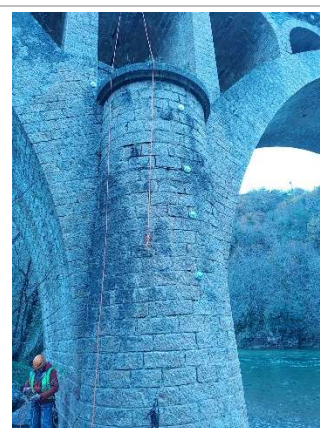
- 22 nouveaux macarons ont été nivelés et posés au sein des communes de Bédouès-Cocurès, Comprégnac, Ispagnac, Lanuéjols, Millau, Mostuéjols, Quézac, Saint-Jean-Du-Bruel et Vébron



Ispagnac

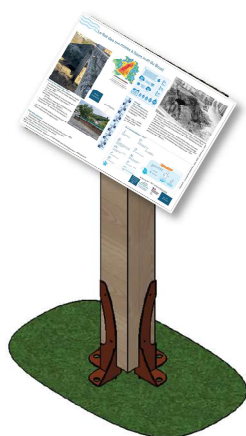


Quézac



Mostuéjols

- 4 à 6 panneaux pédagogiques sont en cours de d'élaboration pour accompagner les repères de crues. Ils seront posés à Saint-Jean-du-Bruel, Trèves, Vébron, Verrières, Mostuéjols et Quézac.



5. ACTIONS PONCTUELLES SUR LA THÉMATIQUE DES INONDATIONS

OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI 2024-2029

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Sont présentées dans cette fiche, des actions ponctuelles réalisées dans le cadre du PAPI Tarn-amont. Elles sont la plupart du temps réalisées en régie et avec les partenaires financiers.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Thématiques développées en 2025 :

- Plans communaux de sauvegarde
- Démarche de mobilisation des gestionnaires de réseau
- Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- Délocalisation d'habitations en zone de danger

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Plans communaux de sauvegarde

- Accompagnement de la commune de Mostuéjols pour la mise à jour de son PCS
- Participation à des journées techniques : gestion de crise, club PICS (Cerema)

Démarche de mobilisation des gestionnaires de réseau

- Organisation d'une réunion avec ENEDIS 12 en lien avec la révision du PPRi et les évolutions du règlement, sensibilisation au risque d'inondation, transmission de la programmation des travaux, lien avec Tarn'ALABRI (compteurs Linky notamment).

Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

- Participation à une réunion d'information des services instructeurs (Communautés de communes et communes), avec le Syndicat Tarn-médian (TSDR) et la DDT12
- Prise de connaissance de différents projets à Millau
- Demande de devis complémentaire pour permettre la prise en compte de l'étude HGM sur la haute Dourbie (2021) dans l'instruction des dossiers d'urbanisme et transmissions pour avis à la DDTM30
- Accompagnement de la révision du PPRi « Vallée du Tarn » (12) : lien avec le dispositif Tarn'ALABRI, réunions et avis officiel du Syndicat en tant que PPA

Délocalisation d'habitations en zone de danger

- Acquisition et démolition d'une maison à l'Aigubelle, par la mairie d'Ispagnac dans le cadre du Fond Barnier.



REMERCIEMENTS

Le Syndicat Tarn-amont tient à remercier l'ensemble des élus, services des collectivités, partenaires techniques et financiers pour leur investissement dans les actions du Syndicat.

Pour les élus et l'équipe technique
Serge Védrines
Président,

A blue ink signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT" around the top half and "TARN AMONT" in the center.